



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2020, A 19H30

PRESIDENCE	M. Nicolas Schmidt, Président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Véronique Polito et Isabelle Comment Gauderon, MM. Michel Bavarel et Serge Ducret
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Nicolas Bapst

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019
2. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les secteurs Avry-Croset, Croset-Platy et le passage inférieur du Grand Clos
3. Rapport de la Commission de Politique sociale au Conseil général relatif à l'aide au logement – quel avenir ?
4. Message relatif au règlement communal sur l'aide directe au logement
5. Election de 2 membres à la Commission financière (PS et PLR-PVL)
6. Election à la présidence et à la vice-présidence
7. Message relatif au remplacement de postes informatiques et d'un serveur
8. Message relatif au crédit d'acquisition du logiciel de gestion de dossiers d'aide sociale KISS

9. Message relatif à l'adaptation des tarifs de facturation d'intervention – Annexe 3 du règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
10. Réponse à la proposition N°002 déposée par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. François Eugster (PDC) concernant les avantages et désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
11. Fusion : Etat des discussions
12. Divers

M. Nicolas Schmidt, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chères et chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public, j'ouvre la séance et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à notre séance de ce soir.

Ces dernières semaines ont été pour nous tous une épreuve à cause de l'épidémie du coronavirus. La Commune a su réagir en prenant rapidement des mesures qui allaient dans le sens des recommandations de la Confédération et du Canton et qui visaient le bien de Villars-sur-Glâne. Elle a dû faire preuve de flexibilité, d'innovation et d'empathie pour faire face aux besoins des citoyennes et citoyens ainsi que des entreprises. Ce ne sont pas des adjectifs associés habituellement à une administration publique mais, qui pourtant, s'imposent au vu de la réactivité de la Commune.

Si la Commune a pu jouer son rôle et être là pour ses habitants, c'est grâce aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. C'est grâce à toutes celles et tous ceux qui ont créé un nouveau programme pour la cohésion sociale, qui ont entretenu les espaces verts et les sentiers fort sollicités, qui ont su garder le contact avec les élèves et ont inventé l'école digitale, qui ont été présents aux guichets et dans les rues, qui se sont occupés des déchets ou de la STEP, qui ont continué à s'engager en transformant leur chez soi en place de travail, qui ont respecté les consignes pour préserver les habitants, qui ont veillé sur nos aînés et les personnes particulièrement vulnérables qui, tout simplement, ont fait leur travail.

Avec ces mots, j'ai remercié, par courriel du 15 mai, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune au nom du Conseil général. Je tenais à répéter ces mots en public.

En raison du Covid-19, notre séance a lieu dans la salle de sport du Platy et sans public. C'est la première fois que notre Conseil siège extra-muros. Par contre, pour répondre aux exigences de publicité et en première mondiale, la séance du Conseil général est transmise en direct sur YouTube. Nous sommes donc filmés. Par contre, l'enregistrement ne restera pas sur YouTube. Nous avons au moins un spectateur que je salue chaleureusement, mon papa.

Ces dernières semaines ont été calmes pour le Conseil général. La dernière séance a été annulée et après coup, je l'avoue volontiers, la décision était bonne. Ce n'est pas pour autant que nous avons chômé. J'ai pris contact avec le Conseil communal pour évaluer la situation au début de la crise. J'ai aussi consulté nos Commissions et les chefs de groupes pour voir où nous pouvions apporter notre soutien si nécessaire. Finalement, et tant mieux, pas besoin du Conseil général dans l'immédiat pour gérer la crise et ses conséquences.

Nous voilà de retour au travail et avec les suites de la crise il y aura certainement de quoi faire pour le Conseil général.

Au menu de notre séance de ce soir : des investissements relatifs à la TransAgglo ; le rapport et le règlement relatif à l'aide au logement ; l'élection de deux membres de la Commission financière, du Président et du Vice-président du Conseil général ; de l'informatique avec le remplacement de postes et l'acquisition d'un logiciel ; l'adaptation des tarifs de facturation d'intervention ; la réponse à une proposition et pour finir l'état des discussions sur la fusion du Grand Fribourg.

Nous avons un copieux menu. Nous verrons si nous serons plus gloutons ou gourmets ce soir. Les plats 7 à 10 des messages informatiques jusqu'à la réponse à la proposition seront optionnels pour ce soir car moins urgents. Nous allons avancer avec la suite des plats jusque vers 22h30 et passer à cette heure aux points 11 Fusion et 12 Divers. Nous voulons dissoudre notre table au plus tard à 23h00. Les points que nous n'aurons pas traités, ce soir, seront agendés si nécessaire à la séance de relevé qui aura lieu en septembre. Donc évitons la logorrhée et soyons lestes.

Sur ces mots, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 5 juin 2020, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a ainsi été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents et donc que le quorum est atteint. Nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents ce soir.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Michel Bavarel et Serge Ducret ainsi que
- Mmes Véronique Polito et Isabelle Comment Gauderon

Du côté du Conseil communal, le Vice-syndic, M. Nicolas Bapst, s'est également excusé.

Nous sommes 45 Conseillers et Conseillères présents.

M. Maxime Vorlet n'ayant pas encore été assermenté ne pourra pas siéger ce soir par contre il est présent dans le public.

Je profite de l'occasion pour féliciter Mme Balçin et son mari pour la naissance de leur fille Elise qui est née le 28 janvier et de lui souhaiter la bienvenue. Elise est un nom qui permet de devenir quelqu'un. Selon Wikipédia, il y a 94 femmes notoires du nom d'Elise. Aucune par contre, qui s'appelle Balçin, donc tout cela est de bon augure.

Le groupe PLR m'a informé du décès de M. Angelo Quaranta le 5 mars. M. Quaranta était caissier du PLR de Villars-sur-Glâne et candidat lors des dernières élections au Conseil général. En mon nom et celui de notre Conseil général, j'adresse à sa famille, à ses collègues de parti, ainsi qu'à ses proches, mes sincères condoléances. Je suggère une minute de recueillement et vous prie de vous lever.

Toujours en préambule, je me permets de vous soumettre quelques informations.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Je saisis cette opportunité pour remercier également Mme Vonlanthen et Mme Stritt pour leur précieux travail, qui, elles, vous remercient de leur remettre vos interventions par écrit ou par courriel.

Je remercie également chaleureusement M. Vanco Manusev pour son travail dans l'ombre à préparer la salle et ses gouttes de sueur quand il fait les mille pas de course pour nous tendre le micro. Je profite de vous informer que M. Manusev vous apportera les micros et vous prie de ne pas les toucher pour éviter toute contamination. Il changera également, à chaque intervention, les protections qui sont sur les micros.

Concernant les mutations :

M. Giovanni Colombo a, par courrier du 13 décembre 2019, annoncé sa démission. Il a été des nôtres durant trois législatures. Affichant un parcours éloquent, tant du point de vue professionnel que politique, il a su faire profiter la Commission financière de son regard critique et aiguisé d'expert en économie. Doyen de notre Conseil général, il a été Président, par deux fois, lors de nos séances constitutives du 5 mai 2011 et du 28 avril 2016. Nous lui souhaitons bon vent et de profiter allègrement de sa retraite politique. Nous le remercions pour son engagement.

Autre démissionnaire, M. Ian Peiry, autre sage de notre assemblée, au parcours étoffé. Elu lors des élections en 2011 et réélu en 2016 il était membre de la Commission financière dès 2011 et Vice-président dès 2016, ancien membre des défunt Commission scolaire et Commission d'intégration des migrants.

Il était connu pour ses remarques pointues, tellement acérées que l'on aurait pu y aiguiser ses propres arguments, si ce n'est de craindre les morsures qu'il aimait donner à gauche. Redoutable adversaire, que l'on préfère à la retraite anticipée et pourtant, je vais le regretter pour l'énergie qu'il apportait à notre hémicycle, pour l'engagement sans faille pour la Commune ainsi que pour sa vision politique. Le PLR perd avec lui son Valon Behrami.

Suite à la démission de M Giovanni Colombo, nous accueillons aujourd'hui Mme Roseline Andina-Vermont comme nouveau membre de notre Conseil. C'est en date du 24 janvier dernier que nous avons reçu de la part du Préfet de la Sarine, l'avis d'assermentation de Mme Andina en tant que Conseillère générale. Elle peut, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Née un jeudi au Vietnam, Mme Andina a grandi dans une famille jurassienne à Porrentruy où elle a fait toutes ses écoles. Munie d'un CFC d'employée de commerce, elle a travaillé à l'Office fédéral des réfugiés et ensuite au Centre des requérants d'asile à Genève. En automne 1990, elle arrive à Villars-sur-Glâne, marie un futur Conseiller communal avec lequel elle partage le bonheur de deux filles nées en 1992 et en 1994. Suit, un changement professionnel avec l'obtention du diplôme d'esthéticienne et un poste de formatrice et experte pour les élèves esthéticiennes. Actuellement, elle travaille pour Espace Femmes où elle donne des ateliers de pratique de français aux personnes migrantes. Elle nous vient avec un carquois plein d'expériences et d'engagements au niveau communal. Membre de l'ancienne Commission d'intégration des migrants, elle est actuellement membre de la Commission des naturalisations

et de la Commission des affaires culturelles. Elle a créé l'atelier « Un Instant à Soi » pour permettre aux personnes de la Commune de bénéficier gratuitement d'un moment de bien-être. Je vous souhaite, Mme Andina, une aussi longue carrière politique que celle de votre prédécesseur. Je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein de succès dans vos nouvelles fonctions. Je vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

M. Nicolas Schmidt, Président. Comme convenu, le procès-verbal de la dernière séance n'a pas été envoyé par courrier mais pouvait être consulté sur le site internet de la Commune. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Si tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 11 décembre 2019 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les secteurs Avry-Croset, Croset-Platy et le passage inférieur du Grand Clos

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière relève la qualité du message, précis, détaillé et qui donne une vision globale de ce projet, le plus important de cette législature. La Commission financière se réjouit que ce projet conséquent pour la mobilité douce de notre Commune soit enfin présenté au Conseil général en vue d'une réalisation dans un futur très proche selon les informations données par le représentant du Conseil communal, M. Bruno Marmier.

Quant à son aspect financier, ce message fait état de charges financières tenant compte d'un taux d'amortissement (2.5%) selon les nouvelles normes MCH2 et d'un taux d'intérêt prudent (2%) vu la durée de l'investissement (40 ans).

Au vu de ces éléments, à l'unanimité des membres présents, la Commission financière préavise favorablement l'autorisation de recourir à l'emprunt à court terme de CHF 10'141'847.- jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de CHF 8'210'118.- tout en sachant que cet emprunt sera réduit, en l'espace d'un an environ après la fin des travaux, à un montant net de CHF 1'913'729.- amortissable sur une durée de 40 ans.

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour son préavis positif. Je ne vais pas revenir sur le message mais juste rappeler certains éléments.

Cela fait de nombreuses années que le Conseil communal a réfléchi à l'amélioration des voies cyclables, cela remonte même à l'Agenda 21, il y a une quinzaine d'années. A cette époque déjà, le Conseil communal avait réfléchi sur la possibilité de différents maillages au niveau du réseau cyclable. Autre élément, précisé par la Présidente de la Commission financière, il y a une grande subvention de la part de l'Agglomération. Ce modèle de subventionnement solidaire entre toutes les communes de la TransAgglo, dont le tronçon va d'Avry à Düdingen, a permis d'avancer rapidement ce dossier.

J'ai pu lire dans la presse la proposition de certaines personnes de vouloir supprimer l'Agglomération et que la TransAgglo avançait à un rythme d'escargot, ce qui n'est pas le cas si l'on compare à ce qui se passe dans d'autres agglomérations où ça avance encore plus lentement. Ce sont des dossiers qui prennent de nombreuses années et cela fait huit ans maintenant, depuis l'adoption du plan d'aménagement du plan d'Agglomération de deuxième génération, que les communes planchent. Nous arrivons aujourd'hui à un moment charnière puisque les communes d'Avry, Corminboeuf et Matran ont déjà validé leur part. Il reste les trois éléments de la TransAgglo qui se trouvent sur le sol de Villars-sur-Glâne et que vous êtes appelés à valider ce soir.

Enfin, ce tronçon qui sera une autoroute de mobilité douce à travers l'agglomération sera aussi un élément de circulation dans notre Commune de très grande qualité puisque nous pourrons pratiquement traverser toute la Commune de Villars-sur-Glâne en site propre pour les piétons et les vélos en ne traversant que la route du Centre sportif et la route des Blés d'Or où se trouve l'arrêt de bus. C'est un confort pour tous les habitants de Villars-sur-Glâne afin que les différents quartiers soient reliés entre eux. Je vous invite à soutenir ce message et je reste à disposition des groupes pour des questions complémentaires.

M. Nicolas Schmidt, Président. J'ouvre la discussion générale. La parole est au Conseil général. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC, dans sa séance du 3 mars 2020, a étudié avec attention ce message concernant un « crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les tronçons Avry-Croset, Croset-Platy et le passage inférieur du Grand Clos ». La TransAgglo, cette voie de mobilité douce qui traversera le territoire de 7 communes, peut-être moins lors de sa réalisation en cas d'effusion, d'infusion ou de fusion, reliera Avry à Düdingen mais aussi Guin à Avry. Il s'agit d'un projet ambitieux qui améliorera sensiblement la mobilité piétonne et cycliste à travers notre Commune et le Grand Fribourg.

Même si ce projet semble s'inscrire aujourd'hui parfaitement dans l'air du temps, il aura fallu plus de 10 ans et surmonter bien des écueils avant de parvenir au vote de ce soir. Certains projets sont même plus vieux car j'avais 20 ans quand j'ai entendu parler pour la première fois du passage sous la route de Cormanon.

Le groupe PDC remercie le Conseil communal pour la qualité du message et les explications concernant son financement. Par curiosité le prix du mètre courant des différentes étapes de la TransAgglo aurait été intéressant. Intéressant également auraient été quelques détails imaginés pour le tronçon Avry-Croset du passage inférieur (repère 3) ou du mur de soutènement (repère 4) permettant le franchissement sous le viaduc autoroutier et pour le tronçon Croset-Platy du repère 8 avec une passerelle pour traverser l'allée du Château. Vous savez déjà que l'esthétique des passerelles me tient à cœur.

Le groupe PDC prend bonne note que le tracé prévu ne va pas péjorer le développement ultérieur éventuel au Croset, mais aussi le long des terrains de football ou du passage sous la route de Cormanon. Il sera attentif que ces mots ne restent pas que des intentions mais qu'ils se traduiront bien dans la réalité.

A titre personnel, j'espère que les différents ouvrages en béton, comme les murs des passages sous voies soient laissés, si possible, à disposition des artistes urbains comme les graffeurs ou illustrateurs pour qu'ils puissent s'exprimer en toute liberté et légalité, et cela évitera aux tagueurs d'y sévir.

Le groupe PDC, à l'unanimité des membres présents le 3 mars, et confirmé à l'unanimité lors de sa séance du 16 juin, a accepté ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa séance du 4 mars 2020, le groupe Verts-PCS a étudié avec grand intérêt le message qui nous est soumis. Le groupe Verts-PCS constate que ce message est de première importance du point de vue de la promotion de la « mobilité douce ». La TransAgglo est une artère majeure qui va relier Avry à Düdingen en traversant la frontière linguistique, ainsi que sept communes et qui aura la longueur de 17 kilomètres. 17 kilomètres est également la distance de la course Morat-Fribourg. Ce parcours à vélo se réalise en moins de 60 minutes. C'est une distance que l'on peut facilement parcourir dans le cadre d'activités journalières, par exemple pour se rendre au travail.

Ce message concerne une partie du tronçon qui tombe sous la responsabilité de notre Commune. Les gares d'Avry, Matran et Villars-sur-Glâne comme pôles de mobilité douce vont gagner en attractivité grâce à la connexion à la TransAgglo.

La connexion au Centre sportif et à l'école du Platy nous semble être spécialement judicieuse. Ce site recèle également le potentiel d'accueillir une future piscine et un futur cycle d'orientation. Ainsi, les habitants de la Commune et notamment les enfants disposeront d'un chemin sûr et attractif pour se rendre à l'école et à leurs activités sportives.

Chaque artère se doit d'être alimentée par des capillaires. Du point de vue développement urbain de Villars-sur-Glâne, il faudra systématiquement inclure la réflexion du raccordement à cette artère, comme cela a été imaginé dans la planification de l'Agenda 21, planification qu'il convient de réaliser systématiquement. Dans ce sens une connexion entre la TransAgglo et la zone de développement « Bertigny-Ouest » nous semble très judicieuse. Une artère sans capillaires, risque rapidement de ressembler aux eaux résiduelles de la Sarine.

Du point de vue financier, les coûts d'études et de réalisations de ce tronçon sont majoritairement couverts par les subventions de l'Agglomération. Du point de vue de la

solidarité, les communes d'Avry, de Corminboeuf et de Matran ont déjà approuvés, par leur instance politique, les crédits.

Le groupe Verts-PCS soutient ce message et vous invite de faire de même.

Encore une petite note en annexe, le Canton de Fribourg planifie un projet de mobilité douce, en reliant le « Marly-Innovation Center » à la sortie de l'autoroute de Matran (voir l'article de la Liberté du 05.03.2020). Pour augmenter l'aspect mobilité douce, notre groupe suggère, que ce mégaprojet « super écologique » ne soit pas uniquement raccordé à l'autoroute mais aussi à la TransAgglo. Au moment où un continent rêve du « Green Deal » il est clair qu'il n'y aura pas de « Green Deal » sans bicyclette.

Et lorsque l'inauguration de ce tronçon aura lieu, pourquoi ne pas planter, avec des écoliers, quelques chênes dignes de ce nom le long du parcours !

M. Nicolas Schmidt, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Pythoud.

M. Jean Pythoud, Conseiller général. Dans ses séances du 5 mars et du 17 juin 2020, le groupe PS a pris connaissance du présent message traitant le crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les tronçons Avry – Croset, Croset – Platy et le passage inférieur du Grand Clos.

Ces 3 tronçons permettront de finaliser la TransAgglo sur la Commune de Villars-sur-Glâne permettant ainsi aux utilisateurs de mobilité douce de traverser notre Commune dans des conditions optimales. Ces tronçons offriront également un axe de mobilité attractif entre Fribourg, Villars-sur-Glâne, Matran, Avry, Corminboeuf et Düdingen.

Ces tronçons permettront une meilleure connexion entre différentes infrastructures importantes de notre Commune. On peut citer notamment l'école du Platy, celle de Cormanon, le Centre sportif du Platy ainsi que Nuithonie. Le passage inférieur du Grand Clos permettra d'offrir une traversée sûre de la route cantonale, axe présentant un trafic routier extrêmement important.

Nous soulignons également la qualité du message transmis, notamment sur les aspects relatifs à la participation financière de l'Agglo dans le cadre de ces projets. Ainsi, le groupe PS recommande d'approuver ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je souhaite répondre aux remarques de M. Eugster concernant la passerelle. Cette dernière sera beaucoup moins visible que celle de Villars-Vert puisqu'elle sera collée au talus de la voie CFF. Par rapport aux tags, effectivement nous allons étudier comment habiller les murs en béton pour éviter qu'ils soient la proie de tagueurs moins artistes que nos artistes attitrés.

Par rapport aux capillaires, sujet évoqué par M. Etter, le projet de TransAgglo s'accompagnera d'autres projets pour alimenter la TransAgglo. Il y a un certain nombre de projets qui incombent au Canton, responsable des voies de mobilité douce sur les routes cantonales, qui a, dans son plan sectoriel vélo, l'obligation de raccorder les routes cantonales aux pistes cyclables régionales existantes. Voilà pour les explications.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif au crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les secteurs Avry-Croset, Croset-Platy et le passage inférieur du Grand Clos et la demande pour un crédit d'investissement net de CHF 1'931'729.- et qui autorisent le Conseil communal de recourir à l'emprunt à court terme de CHF 10'141'847.- sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport de la Commission de politique sociale au Conseil général relatif à l'aide au logement – quel avenir ?

M. Nicolas Schmidt, Président. S'il y a bien un serpent de mer dans la mare de Platy, il s'agit de l'aide au logement, thème récurrent qui nous occupera aujourd'hui à travers un rapport de la Commission de politique sociale et d'un message sur le règlement communal de l'aide directe au logement.

Nous avons eu l'occasion de traiter de l'aide au logement en décembre 2016 avec le nouveau règlement et la proposition de M. Grangier concernant l'acquisition de biens immobiliers afin de financer une aide au logement communal, puis en octobre 2018 avec un nouveau message, repris en décembre 2018.

Nous allons discuter maintenant du rapport de la Commission de politique sociale, Commission du Conseil général présidée par M. Chavaz. La Commission a effectué un travail d'envergure sur un sujet qui nous préoccupe depuis longtemps et qui devrait permettre de clarifier de manière durable la stratégie et les mesures relatives à l'aide au logement. Un grand merci à la Commission, son Président et son secrétaire, M. Emmanuel Roulin.

Nous allons aborder le rapport en discussion générale. L'objectif est de prendre la température des divers groupes par rapport à l'analyse et aux conclusions du rapport. Si j'espère que le débat sera vif, je vous signale qu'il n'y aura pas de vote sur ce rapport. Je donne la parole à M. Chavaz.

M. Jacques Chavaz, Conseiller général et Président de la Commission de la politique sociale. Permettez-moi en introduction quelques commentaires généraux. Comme notre Président l'a mentionné, l'aide au logement à Villars-sur-Glâne est un vieux serpent de mer et une vieille et coriace pomme de discorde.

La Commission de politique sociale a consacré du temps et de l'énergie à l'analyse, à des discussions avec les principaux acteurs, à l'évaluation de différentes pistes pour l'avenir et à l'élaboration de recommandations. Elle a privilégié une approche non idéologique et non partisane et vous présente dans ce rapport des recommandations appuyées à l'unanimité par l'ensemble des membres de la Commission.

Je tiens, ce soir, à remercier toutes les personnes que nous avons rencontrées qui nous ont donné des renseignements et qui ont, également, participé aux premières parties de nos débats, en particulier, Mme la Syndique et Mme Alizée Rey, Conseillère communale, mais également des membres du Comité VISAL et quelques personnes externes à la Commune que nous avons également invitées à l'une ou l'autre de nos réunions.

Merci aussi aux collaborateurs de l'administration communale qui nous ont fourni et mis en valeur un certain nombre de données et en particulier à M. Roulin, Secrétaire communal, pour son assistance très appréciée tout au long de ce processus. Enfin, je remercie mes collègues

de la Commission pour leur engagement, leur esprit constructif orienté sur la recherche, tout simplement, d'une meilleure politique communale du logement.

Le confinement vous a certainement donné l'occasion de lire ce rapport en toute tranquillité, je ne vais donc pas le résumer mais permettez-moi, tout de même, de revenir sur ses principales conclusions et recommandations.

La Commission de politique sociale s'est prononcée pour la suppression de l'aide au logement avec une sortie par étape, un terme et des conditions relativement précises. Cela dit, elle est d'avis qu'une nouvelle politique communale du logement est nécessaire parce que l'accès abordable pour les familles à revenu modeste et le logement adapté pour les seniors constituent des problématiques qui ne vont pas disparaître par un coup de baguette magique.

Concrètement pour la sortie de l'aide directe au loyer, la Commission a proposé un terme définitif soit au plus tard au 30 juin 2022 et que dès l'échéance du règlement actuel, c'est-à-dire dès le 30 juin de cette année, de nouveaux ayants droit ne soient plus admis. En effet, cela ne fait pas de sens d'attirer de nouveaux locataires avec un système dont on sait que les jours sont comptés.

En terme de nouvelle politique, la Commission propose que la Commune encourage le développement du logement coopératif à loyer modéré et la création de logements adaptés aux seniors. Pour ce faire, il y a un catalogue de mesures qui n'est pas un catalogue de grands magasins dans lequel on vous propose de choisir un ou l'autre article. La Commission a mis des priorités sur un ensemble de cinq mesures. Ces priorités ont été bien réfléchies, discutées, articulées d'une part, selon le calendrier possible de leur mise en œuvre et d'autre part, selon leur effet budgétaire et bien entendu selon leur effectivité et, ce qu'elles pouvaient amener dans le cadre d'une nouvelle politique de logement.

La première, qui peut se faire rapidement, est l'abandon de la créance de la Commune d'environ CHF 700'000.- en faveur de la VISAL qui permettrait une nette amélioration du bilan de cette coopérative et une nouvelle capacité pour elle de s'endetter et d'investir ou d'investir sans trop s'endetter. Deuxièmement, il y a des aides fédérales relativement attractives pour les coopératives ou les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. En combinaison avec une dépense modérée des deniers communaux, la Commission suggère d'avoir recours aux aides fédérales.

La troisième mesure, c'est la conversion pour tout ou une partie du budget actuel de l'aide au logement en apport de fonds propres soit à VISAL soit à d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

La quatrième mesure pourrait être la cession d'un terrain communal en droit de superficie gratuit pour faciliter encore davantage de nouveaux projets dans ce domaine. Et avec des effets indirects et à plus long termes, certainement pas à négliger, Villars-sur-Glâne a encore quelques gros morceaux à régler dans son aménagement et dans son urbanisation lors du développement de nouveaux quartiers, des mesures qui peuvent être couplées avec des changements d'affectations ou des changements d'indices.

Pour le développement de logements coopératifs et le développement de logements adaptés à des seniors, il y a une structure coopérative en place à Villars-sur-Glâne qui s'appelle VISAL et qui a, plus vite que d'autres, la capacité d'agir. C'est pour cela qu'un certain nombre de mesures sont proposées en faveur de VISAL mais à moyen terme les mesures incitatives ou d'aides de la Commune devraient être ouvertes également à d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Il ne s'agit pas de créer un monopole s'il y a d'autres regroupements qui ont des projets intéressants mais devraient pouvoir être aussi aidés et traités sur un pied d'égalité avec VISAL.

Au sujet de VISAL, si la Commune fait les efforts suggérés par la Commission, on s'attend évidemment à des projets, du développement, des réalisations concrètes et pas simplement un assainissement budgétaire. Ce sont des conditions qui doivent être négociées avec cette coopérative lors de la mise en œuvre des mesures.

Enfin, comme nous sommes dans une période de transition et que les mesures proposées d'aide indirecte ont des effets à moyen terme voir à long terme, la Commission recommande, dans la période de transition, une politique de conseil et d'accompagnement des personnes concernées. Par contre, elle n'est pas d'avis que cela devrait devenir un service permanent de la Commune car c'est un service important qui doit plutôt relever de l'Agglomération ou du district où un service compétent de conseil au logement devrait être mis en place.

La Commission a essayé de mettre sur pied un paquet cohérent de mesures qui sont articulées les unes par rapport aux autres susceptibles de s'échelonner dans le temps mais il reste évidemment du travail d'affinage et de concrétisation. Ce rapport vous est délivré en insistant sur le fait que ce n'est pas simplement un catalogue d'analyses de mesures, c'est une proposition cohérente pour une nouvelle politique communale du logement. Je me réjouis que

le Conseil général en débâte ce soir et j'espère au nom de la Commission que le Conseil communal dans ses futurs messages saura s'en inspirer sérieusement.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je vous remercie pour votre synthèse et me réjouis du débat qui va suivre. Je vais tout d'abord donner la parole au Conseil général puis au Conseil communal. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS, a réagi favorablement à l'excellent rapport élaboré par notre Commission de politique sociale. Merci à nos sept collègues représentants des divers partis. Le dossier analyse la situation et ses enjeux, il esquisse des solutions concrètes propres à intensifier et à réorienter la politique communale du logement initiée il y a plus de 20 ans. Permettez-nous d'y ajouter quelques commentaires focalisés sur quatre points.

Un défi : passer d'une logique individuelle à une logique structurelle

L'aide individuelle au logement se joue sur le court terme : elle est quasi immédiate. L'acquisition et la construction de logements coopératifs ne se décrète pas. Elle se réalise sur le moyen et long terme (5-10 ans) avec la potentielle mise à disposition, rêvons un instant, de 120 logements à loyer abordable, soit l'équivalent des 120 bénéficiaires de l'aide individuelle. Il y a donc un risque de déphasage entre les deux aides.

Notre groupe ne pourra soutenir la fin de l'aide au logement qu'avec la garantie que d'autres mesures concrètes en faveur de nos concitoyens, à revenu modeste, soient mises en place. Des propositions dans ce sens devraient être présentées au Conseil général en même temps que le message quant à la suite à donner à l'aide au logement.

1^{er} constat : la gouvernance coopérative n'est pas une sinécure

L'existence de VISAL est une opportunité, même si sa taille est réduite (24 logements) et qu'elle a, jusqu'à ce jour, manqué d'ambition avec pour corollaire une force d'action limitée.

Si VISAL était prête à relever un défi ambitieux, elle pourrait palier à ce déficit par un partenariat intensif avec l'une ou l'autre des dizaines de coopératives fribourgeoises regroupées au sein de FRIMOUP (Association des coopératives). Certaines disposent d'une taille critique, d'une gouvernance et d'une proactivité avérées. Une mutualisation de

ressources ne pourrait être alors que bénéfique. Si VISAL n'avait pas les moyens de ses ambitions il faudrait alors faire appel à une autre coopérative existante.

2^{ème} constat : Il y a des terrains communaux disponibles

Plusieurs terrains intéressants pour le logement coopératif existent sur le territoire communal. Il y a les 40'000 m² de l'ambitieux projet en PPP (Partenariat Public Privé) du Croset, actuellement en veilleuse, dans lequel notre Commune est impliquée. De plus, quatre autres terrains ont été identifiés :

- celui à côté du giratoire du Moléson, à côté du garage Nicoli ;
- celui sous l'école de Cormanon ;
- celui à côté du théâtre Nuithonie, en face de Média Parc ;
- et enfin, celui à côté de la Résidence Les Martinets.

Si on ajoute l'idée de densifier certains terrains déjà bâtis, les pistes ne manquent pas.

3^{ème} constat : des ressources financières à injecter dans le logement coopératif existant

Il y a tout d'abord le montant de CHF 693'000.- lié à l'abandon, que nous soutenons, de la créance communale en faveur de VISAL.

Ensuite, il y a le montant annuel de plus de CHF 360'000.- qui, année après année, jusqu'en 2016, finançait globalement l'aide directe et indirecte au logement. Depuis lors, avec l'extinction programmée du financement WEG, ce montant a été ramené à CHF 160'000.- par l'absence d'alternative et d'anticipation soit une diminution de CHF 200'000.- (-49%).

Il s'agit aujourd'hui de ne pas perdre cette enveloppe globale et de la réaffecter en fonction des futures options politiques qui nous seront soumises en automne.

Dans ce sens, nous remercions la Commission de politique sociale et nous nous réjouissons d'entendre le message du Conseil communal, plus complet que celui de ce soir, qui nous sera semble-t-il communiqué en octobre.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans ses séances du 3 mars et du 16 juin 2020, le groupe PDC a pris connaissance du rapport de la Commission de politique sociale. Il tient d'emblée à relever la qualité de ce rapport, fourni et structuré, qui sera, sans aucun doute, une aide précieuse pour les décisions que devra prendre cet hémicycle des prochains mois.

Outre le rappel qu'il s'agit bien d'un mandat donné par le Conseil communal et que l'avis ou le silence du Conseil général ne joue donc aucun rôle quant à sa validité, le groupe PDC souhaiterait relever quelques points :

1. Notre groupe est d'accord avec le fait que la forme actuelle d'aide au logement n'est plus adaptée et doit être revue. Une sortie échelonnée de l'aide pour les bénéficiaires actuels sur deux ans telle que présentée nous paraît être une solution proportionnée.
2. Notre groupe a pris connaissance avec intérêt des diverses analyses SWOT qui lancent des pistes de réflexions intéressantes.
3. S'agissant en particulier des mesures présentées en lien avec VISAL, le groupe PDC aimerait relever que VISAL est, dans sa forme juridique actuelle, une coopérative de droit privé. Cette forme juridique se caractérise par le principe de la « porte ouverte ». Comme le dit bien le rapport « Toute personne qui en fait la demande, peut être membre à condition de souscrire une part sociale de CHF 500.- ». A l'heure actuelle, les associés de la Coopérative se limitent à la Commune, à quelques partis politiques et personnes proches de ces derniers. A l'avenir, ce cercle pourrait toutefois augmenter avec le risque que le but VISAL ne soit détourné. Le groupe PDC pense que la solution d'une entité avec la forme juridique d'une fondation ou d'une société anonyme dont la Commune détiendrait l'ensemble du capital-actions devrait être explorée. Il n'est pour notre groupe pas envisageable que la Commune renonce à une créance de quelques CHF 690'000.- et soutienne annuellement par un montant important une coopérative ayant des privés comme sociétaires.
4. A ce titre, notre groupe n'est pas non plus favorable à un versement annuel systématique de fonds propres à VISAL ou à d'autres entités. Le soutien de la Commune au logement doit sortir du ménage courant de la Commune, assimilé à un effet arrosoir, pour entrer dans une logique d'investissement, par des apports ponctuels par projet.
5. Notre groupe s'est également posé la question de l'amortissement de là, je cite : « réserve pour achat de terrains » (ancien compte 2820.20 du bilan) de plus de 3 millions dans les comptes 2018 sans aucune explication, réserve qui faisait suite à la vente d'une grande surface commerciale dans la Commune en 2014.
6. Concernant finalement les diverses propositions faites en conclusion du rapport, le groupe PDC encourage le Conseil communal à effectuer une analyse approfondie de la

faisabilité notamment du point de vue fiscal (par exemple l'impôt sur les donations) et du droit de l'aménagement du territoire (par exemple légalité de déroger à la LATeC par convention).

Le groupe PDC réitère des félicitations à la Commission de politique sociale pour son travail et se réjouit de découvrir les propositions qui seront présentées sur cette base par le Conseil communal en automne ou en hiver prochain.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Dans ses séances de préparation du 5 mars 2020 et du 17 juin 2020, le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la Commission de politique sociale au Conseil général relatif à l'aide au logement.

Tout d'abord, le groupe socialiste tient à souligner la grande qualité de ce rapport qui analyse de manière fort pertinente la problématique de l'aide directe au logement. Toutefois, nous pensons que les conclusions de la Commission de politique sociale peuvent encore être améliorées ou affinées.

La transition entre le changement de système, à savoir la suppression de l'aide au logement est en effet trop abrupte : les personnes au bénéfice de cette aide seront averties de la baisse du taux à 5% dès le 1^{er} juillet 2021 mais sans véritable plan d'action. L'inquiétude ne pourra qu'être grande parmi les concernés. Nous demandons donc au Conseil communal de se pencher immédiatement sur un projet solide permettant de poursuivre une politique sociale qui jusque-là a porté ses fruits.

A cet effet, la solution proposée par la Commission de politique sociale d'encourager le développement du logement coopératif à loyer modéré par l'entremise de VISAL, société qui devons-nous le rappeler émane d'une proposition socialiste, nous apparaît comme excellente. Cependant, il est important que VISAL ne soit pas un vase creux : il faut doter cette dernière d'un vrai capital, ce par l'entremise de transferts de fonds.

La cession d'un terrain communal en droit de superficie gratuit nous est également apparu comme une idée pertinente, mais pourquoi se contenter d'un seul terrain ? De plus, des synergies pourraient être trouvées entre crèche, animation et logements coopératifs.

A cet effet, le groupe socialiste a quelques idées concrètes à vous présenter :

- La construction d'un immeuble à logements coopératifs sur le terrain anciennement dévolu à une nouvelle administration communale près de Nuithonie, avec des logements, une crèche et un local pour l'animation. Il y a, en ce dernier domaine, une forte demande dans le quartier ;
- la construction d'un immeuble pour les seniors non loin du garage Nicoli avec une proximité fort intéressante avec le Home des Martinets ;
- un autre terrain pertinent pourrait servir de logement coopératif en-dessous de l'Ecole de Cormanon.

Il nous appartient en tant que Conseillers généraux d'inciter le Conseil communal à un plan d'action concret et c'est donc dans ce sens que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre ce projet à bras le corps. Villars-sur-Glâne a toujours fait figure de pionnier dans le domaine de l'aide au logement et personne ne peut se cacher les problèmes de plus en plus conséquents face auxquels nous sommes confrontés : appauvrissement de la jeunesse, mais aussi d'une nouvelle classe, les seniors. Si nous ne faisons rien de concret, les choses ne pourront qu'empirer et il sera trop tard pour regretter. Soyons visionnaires et devenons le modèle que tous voudront suivre.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal a pris connaissance du rapport de la Commission de politique sociale qui est d'une grande qualité. Le travail d'analyse qui a été fait est excellent. Le Conseil communal est prêt à entrer en matière sur ces recommandations pour autant que le Conseil général soutient les propositions. Toutefois, il faudra faire attention à la transition entre l'aide directe et indirecte, procéder à une analyse plus fine sur le plan financier mais également sur le plan organisationnel et établir un calendrier. Le Conseil communal est prêt à présenter un message d'ici la fin de cette année.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil général a pris connaissance du rapport de la Commission de politique sociale et le transmet au Conseil communal.

Mes enfants sont fiers de me signaler que nous avons actuellement 12 spectateurs sur YouTube, eux qui ne regardent normalement pas de vidéos en dessous de 12 millions !
Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif au règlement communal sur l'aide directe au logement

M. Nicolas Schmidt, Président. Pour l'ordre des débats, la parole sera donnée en premier à la Commission financière puis au Conseil communal pour expliquer son message et enfin suivra l'entrée en matière avec les interventions des groupes. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 juin 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière est consciente que le délai de prolongation de 6 mois tel que proposé sera insuffisant pour assurer la transition vers un système d'aide au logement indirecte. Par contre, ce délai sera, selon elle, suffisant pour permettre au Conseil communal, sur la base des recommandations de la Commission de la politique sociale, pour présenter une stratégie assortie d'un échéancier.

La présentation par la Commission de politique sociale de son rapport circonstancié et le débat qui s'en suivra au sein du Conseil général permettra au Conseil communal de développer les pistes issues de ces discussions pour aboutir à une stratégie en matière de logement efficace et effective, ce dans les meilleurs délais.

Pour cette raison, la Commission financière, à sa grande majorité, préavise favorablement une prolongation de 6 mois de l'aide directe au logement et l'adoption du règlement tel que proposé.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal vient aujourd'hui avec un message qu'il n'aurait pas imaginé vous présenter il y a quelques mois. En effet, le Covid-19 a tout chamboulé. Le Conseil communal a pris connaissance en début d'année des recommandations de la Commission de politique sociale et la remercie pour la qualité de son travail. Le Conseil communal a procédé à des réflexions et, beaucoup de recommandations sont très intéressantes et vont dans le bon sens de l'avis du Conseil communal notamment le fait de développer le logement coopératif mais aussi les logements pour seniors ou répondant à des besoins spécifiques de la population.

Le Conseil communal veut tenir compte des besoins des personnes en difficulté ou ayant des revenus modestes ainsi qu'aux défis démographiques futurs comme le vieillissement de la population ou encore la possibilité d'offrir des prestations en adéquation avec les besoins de sa population notamment les crèches, centres d'animation ou encore une bibliothèque.

Malheureusement au mois de mars, il y eut le virus qui a chamboulé le planning notamment la séance du 11 mars du Conseil général qui a été annulée et il n'y a pas eu de prise de position formelle du Conseil général sur le rapport de la Commission de politique sociale qui aurait conforté la direction à donner au Conseil communal dans sa proposition concernant l'aide au logement.

Il y a encore l'aspect financier avec les conséquences de la crise Covid-19 mais également la difficulté de se réunir notamment prendre contact avec les membres de VISAL. C'est pourquoi, le Conseil communal a besoin de 6 mois supplémentaires pour présenter un message complet, cohérent qui tient la route avec un échéancier. Ce n'est pas la volonté du Conseil communal de venir, ce soir, avec une petite mesure et de revenir dans six mois avec une autre.

Nous avons besoin d'avoir une cohérence et une coordination dans notre vision. Il faut vraiment une vision stratégique de politique communale du logement car c'est pour les années à venir à moyen et long terme et c'est pour cela que je vous invite à adopter ce règlement tel que proposé.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa préparation du 17 juin 2020, le groupe Verts-PCS a pris connaissance du message du Conseil communal relatif au règlement de l'aide directe au logement.

Nous proposons une contextualisation de ce message en distinguant l'aide directe au logement et l'aide indirecte ou structurelle (approche coopérative).

L'aide au logement, comme aide directe, est un outil politique, potentiellement facile à opérationnaliser. Il est rapide avec un processus administratif efficace et apporte rapidement des solutions pour des citoyens en difficulté. Un instrument de ce type nous semble être spécialement adapté pour la situation que nous vivons actuellement suite aux conséquences

du Covid-19. Un instrument de ce type est une réponse peu bureaucratique en faveur des citoyens, citoyennes et familles en difficulté.

L'approche coopérative, comme nous venons de discuter au point 3 de notre ordre du jour, est de toute autre nature. C'est une approche structurelle, qui ne permet pas une réponse rapide à des situations imprévues comme le Covid-19. C'est plutôt une approche urbanistique et sociale. Elle permet de créer ou louer des appartements pour des personnes qui n'en trouvent pas, de créer ou louer du logement pour des besoins particuliers, d'éventuellement créer une maison de quartier avec crèche, bibliothèque, etc. Un atout supplémentaire serait le potentiel de promouvoir la mixité dans l'habitat. Cette approche est un processus politique et de réalisation de longue durée. De plus, il est très lourd en investissements.

En conclusion, le groupe Verts-PCS soutient et soutiendra l'aide au logement directe, un outil indispensable pour la Commune, même au-delà des six mois, qui sont demandés par le Conseil communal. Nous soutenons le message du Conseil communal, ne serait-ce que pour soutenir les personnes qui en bénéficient pendant la crise du coronavirus. Car, il est inconcevable pour nous de laisser tomber des concitoyens et concitoyennes qui, sans cette prolongation, perdront l'aide de la Commune déjà à partir de juillet.

Le groupe Verts-PCS remercie de Conseil communal pour son message et soutient la prolongation de six mois du règlement qui nous est soumis ce soir.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance du 16 juin dernier, notre groupe a pris connaissance du message relatif à la prolongation de 6 mois du règlement sur l'aide directe au logement.

Notre groupe comprend les arguments avancés par le Conseil communal et en particulier la situation exceptionnelle connue ce printemps et le besoin de connaître l'avis du Conseil général sur le rapport de la Commission de politique sociale pour expliquer cette prolongation. Il est, dès lors, prêt à l'accepter. Le groupe PDC souhaite cependant que cette prolongation soit la dernière et qu'une proposition concrète lui soit soumise d'ici la fin de l'année. Il en va de la crédibilité du Conseil communal et du respect du travail accompli par la Commission de politique sociale.

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme Rozas

Mme Giovana Rozas Sagredo, Conseillère générale. Dans sa séance, le groupe socialiste a pris connaissance et analysé avec soin, le message concernant la prolongation du règlement communal sur l'aide directe au logement.

Le groupe socialiste a également pris connaissance du rapport de la Commission de politique sociale et salue le travail d'analyse qui a été effectué par celle-ci.

Les bénéficiaires de l'aide au logement dans notre Commune qui se trouve juste au-dessus du seuil pour avoir une aide directe fédérale et qui remplissent les critères demandés par notre Commune ont cette aide qui normalement devrait se stopper d'un coup au mois de juin 2020 si le règlement n'était pas prolongé ce soir.

Le Covid-19 est venu frapper à la porte du monde et les conséquences de cette crise sont considérables. Nous tous avons été affectés de près ou de loin mais les plus faibles ont été le plus impactés au niveau de la qualité de vie. Des citoyens se sont retrouvés du jour au lendemain sans emploi, au chômage partiel et seuls chez eux.

Durant cette crise, nous avons constaté que des citoyens de notre Commune ne mangeaient pas à leur faim et que la cohésion sociale de notre Commune a bien réagi en activant ses réseaux pour apporter une aide solidaire et un grand soutien aux personnes qui en avaient le plus besoin. Cette situation a fragilisé certainement beaucoup de citoyens de notre Commune, nous ne savons pas combien encore mais nous devons rester solidaires et ne laisser personne au bord de la route.

En prolongeant l'aide directe au logement de 6 mois on peut tout d'abord apporter cette solidarité aux bénéficiaires, une tranquillité et un grand soulagement aux familles qui en bénéficient.

Le groupe socialiste est d'avis que ce délai de 6 mois permettra également au Conseil communal de présenter, avant la fin de l'année, un message complet avec une vision stratégique et un échéancier pour la suite qu'il entend donner à sa politique du logement. Il espère que dans son projet, le Conseil communal tiendra compte des besoins des personnes en difficulté et/ou ayant un revenu modeste (logements abordables) et qu'il tiendra compte aussi des défis démographiques futurs, comme le vieillissement de la population (avec des logements pour seniors) ou encore la possibilité d'offrir des prestations en adéquation avec les besoins de sa population (nouvelles crèches, création d'un nouveau centre d'animation, bibliothèque, etc.).

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutient en entier ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président. S'il n'y a pas d'autres interventions et que l'entrée en matière n'est pas contestée nous allons débattre du message. Je vous propose de traiter ce règlement chapitre par chapitre.

Chapitre I BUT

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre II AIDE DIRECTE Articles 2 à 14

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre III ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE VALIDITE Article 15

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre IV DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES Article 16

M. Nicolas Schmidt, Président. La parole est au Conseil général. M. Chavaz

M. Jacques Chavaz, Conseiller général. Je m'exprime au nom d'un certain nombre de membres de la Commission de la politique sociale. « Tout ça pour ça » en paraphrasant le cinéaste Claude Lelouch c'est un peu le sentiment qui a envahi la plupart des membres de la Commission en découvrant le message que le Conseil communal nous soumet ce soir.

A l'investissement de la Commission pour analyser la politique existante, évaluer toutes les options envisageables pour l'avenir, tracer une perspective autour de laquelle elle a su dépasser les clivages traditionnels, le Conseil communal répond, nous avons besoin de temps pour réfléchir, prolongeons l'existant et si tout va bien on vous fera des propositions en fin d'année.

Evidemment et c'est tout à fait légitime, la crise du Covid-19 est un motif valable pour un certain retard dans le traitement de ce dossier. En terme de processus, on pouvait s'attendre ou s'imaginer à ce que le Conseil communal contact la Commission, qu'il l'informe de ses appréciations, de ses intentions y compris pour ce message transitoire et lui donne l'occasion

de se prononcer. Apparemment, il n'a pas jugé nécessaire de le faire et encore moins d'en discuter avec elle, dont acte mais peut-être avec le risque que l'esprit constructif et consensuel qui a été construit au fil du travail de la Commission s'érode.

Pour être concret, nombreux sont ceux qui craignent que le report du débat de juin à décembre ne soit qu'un épisode de plus en vue de prolonger sans fin l'actuelle aide au logement. Il n'est pas sûr qu'en décembre la discussion du budget, la proximité des élections communales ne donnent la sérénité nécessaire qui permette de dessiner une nouvelle politique communale du logement. C'est pourquoi plusieurs membres de la Commission de politique sociale proposent de discuter ce soir au moins une des propositions de la Commission, celle de ne plus admettre de nouveaux bénéficiaires à l'aide au logement pendant la période de transition, c'est-à-dire uniquement pour les six mois à venir. Pour ce faire, nous proposons un amendement, un nouvel article 17 à ajouter aux « Dispositions finales et transitoires » qui serait libellé comme suit :

Art. 17 Au vu de l'échéance du présent règlement, aucune nouvelle demande ne sera examinée après le 30 juin 2020.

Permettez-moi de motiver brièvement cette proposition. Il y a un large consensus selon lequel il faut sortir du système actuel d'aide directe qui constitue plutôt une excuse pour les régies de ne pas adapter les loyers à l'offre et pas vraiment une aide sociale digne de ce nom. Une nouvelle politique étant annoncée pour dans six mois, est-ce qu'il est raisonnable d'attirer de nouveaux bénéficiaires pour une transition aussi courte et leur annoncer quelques mois plus tard que l'aide est terminée.

La proposition de geler momentanément les nouveaux ayants droit pour les six mois à venir ne change rien pour les ayants droits actuels. Elle ne crée pas de cas de rigueur et laisse toutes les options ouvertes pour la suite y compris si le Conseil communal et le Conseil général avaient d'autres visions pour articuler la période de transition esquissée par la Commission de politique sociale. Par contre, cette proposition donne un signal clair selon lequel des propositions concrètes sont attendues et des décisions seront à prendre d'ici la fin de l'année et qu'il ne s'agit en aucun cas de jouer les prolongations éternelles.

Dans les circonstances que j'ai évoquées, la Commission n'a pas eu l'occasion de se réunir et de débattre ni du message du Conseil communal, ni d'éventuels amendements. Une consultation par courriel a eu lieu, plusieurs membres de la Commission soutiennent l'amendement plusieurs autres membres ne soutiennent pas la proposition que j'ai introduit ce

soir. Ceci n'empêche pas la motivation des membres de la Commission d'ouvrir le débat sur ce point.

Premièrement, en cohérence avec l'analyse et les conclusions du rapport, deuxièmement avec le sens des responsabilités qui invite à ne pas donner l'illusion que le système actuel sera perpétué et troisièmement en invitant le Conseil communal au dialogue et à la concertation pour construire une nouvelle politique du logement. Pour ces trois raisons, je vous invite à soutenir l'amendement proposé.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions de la part du Conseil général ?
M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Merci M. Chavaz pour votre intervention. Je souhaiterais simplement connaître le signal clair pour qui : pour les politiques ou pour les gens ? Sens des responsabilités vers qui ? Vers nous ou vers les citoyens ?

Depuis mars passé, nombreux sont les habitants de Villars-sur-Glâne qui passent une sale période à cause du Coronavirus.

Nos autorités, tant fédérales, cantonales que communales ont su agir avec pertinence par des mesures sanitaires et économiques pertinentes et parfois novatrices comme :

- la mise en place du chômage technique pour plus de 1 million de salariés, indemnisés à 80 %. Et où trouvent-ils le 20 % restant ? Ce ne sont pas les entreprises qui l'ont payé car elles ont payé les dividendes des actionnaires !
- l'attribution exceptionnelle d'APG pour les indépendants. Quelle créativité ! Quel sens des responsabilités et quel signal clair : l'économie doit fonctionner.
- Des solutions innovantes pour dépanner les locataires de surfaces commerciales non pas pour leur famille mais bien pour leur entreprise.

Voilà pour les efforts qui ont été faits, créativité, pertinence, reste que certaines situations sont devenues dramatiques tant au niveau fédéral, cantonal que communal, à savoir :

- Que rien n'a pu être fait pour les travailleurs non déclarés (travailleurs au noir) honteusement lâchés dans la nature par des employeurs sans scrupule. J'entends un Conseiller national UDC dire cette phrase « C'est dégueulasse ».

- Qu'avec les diminutions drastiques du budget familial, les demandes d'aide sociale augmentent régulièrement et le paiement du logement familial devient problématique.

Alors dans ce contexte, excusez-moi, l'amendement proposé tendant à refuser toute nouvelle demande d'aide directe au logement frise le cynisme.

Nous vous demandons donc de rejeter l'amendement proposé en vous inspirant du préambule de la Constitution suisse que je me permets de paraphraser : « *la force de la communauté villaroise se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* » qui actuellement chacun peut reconnaître dans notre communauté.

Comme il y aura peut-être un vote sur cette question, nous demandons que celui-ci ait lieu à bulletin secret.

M. Nicolas Schmidt, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. J'ai une remarque à titre personnel. L'article 4 al. 1 du règlement mentionne « *Les requérantes et requérants remplissent à cet effet une formule délivrée par l'administration, en y joignant une copie du dernier avis de taxation fiscale de toutes les personnes vivant dans leur ménage* ». Je m'imagine qu'il n'y aura pas encore l'avis de taxation fiscale 2020 et que ce sera bien celui de l'année 2019 pris en compte pour les requérantes et requérants. Dès lors, je me demande la pertinence d'ajouter cet amendement dans ce règlement maintenant. Je pense qu'il serait mieux d'en discuter dans six mois quand nous aurons le paquet complet du Conseil communal. Je voulais simplement relever ce point.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous avons encore une intervention, M. Buntschu.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. A titre personnel également, je souhaite savoir si, selon l'article 6 et suivant du règlement, la situation des bénéficiaires était réanalysée périodiquement au cas où la situation de ces personnes aurait changé et ne l'annoncerait pas ? Y a-t-il des contrôles qui sont effectués ? Si c'est le cas, je soutiendrai l'amendement proposé.

Pour répondre à M. Moret, à titre personnel, je n'ai rien contre à ce que de nouvelles personnes bénéficient de cette aide mais, par contre, pour celles qui en bénéficient et ne le devraient pas, je demande que ces situations soient réanalysées.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Pour répondre à M. Buntschu, effectivement, il y a des contrôles périodiques qui sont effectués. Etant donné que l'aide au logement est versée tous les six mois, une analyse est effectuée deux fois par année pour contrôler si les personnes bénéficient de l'aide sociale ou s'il y a eu un changement de situation au niveau financier. Si des personnes n'y ont plus droit, l'aide au logement ne sera pas versée pour la période concernée.

Concernant la proposition d'amendement de certains membres de la Commission de politique sociale. Tout d'abord, j'ai bien pris acte que la Commission n'a pas été consultée pour ce message et il me semble que selon le règlement, il n'y a pas d'obligation de consulter les commissions mise à part la Commission financière. Je vous avoue que ce n'était pas intentionnel de ne pas la consulter et j'en prends bonne note pour le prochain message que je présenterai.

Concernant l'aspect de l'amendement, fermer le droit maintenant aurait tout son sens si le Conseil communal avait pu proposer, ce soir, un message avec une stratégie et une vision. Le Conseil communal envisage de fermer ce droit lorsqu'il aura un message concret et complet avec des échéances et pas avant. Le fait de laisser ce droit ouvert pour de nouveaux bénéficiaires ne va pas amener de nouveaux habitants étant donné qu'il faut que ces derniers habitent Villars-sur-Glâne depuis trois ans pour bénéficier de l'aide au logement. L'impact de nouveaux bénéficiaires sera minime et c'est pour cette raison que le Conseil communal vous invite à refuser cet amendement.

M. Nicolas Schmidt, Président. Mme la Syndique souhaite la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je voudrais ajouter quelques précisions concernant la proposition de la Commission de politique sociale. Je comprends parfaitement la frustration de celle-ci qui a fait un travail titanesque dont nous vous en sommes extrêmement reconnaissants, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de politique sociale.

Je voudrais vous rappeler que ce rapport est arrivé sur le bureau du Conseil communal au moment où il y a eu la crise du Covid-19. Durant toute cette période, le Conseil communal a siégé par visioconférence et a traité les affaires les plus urgentes. Une politique de logement

telle que proposée par la Commission de politique sociale ne peut s'analyser en un simple tour de main. Durant deux séances, le Conseil communal a discuté de l'opportunité de suivre ou non certaines recommandations et, si oui, comment les mettre en place avec une échéance au 30 juin au-delà de laquelle l'aide au logement s'arrêterait. Il a estimé qu'il n'était pas opportun de bloquer définitivement l'aide au logement dans sa forme actuelle surtout par ces temps de crise. Dans un souci de bien faire et de donner suite, à la fois aux propositions de la Commission mais aussi de permettre à VISAL d'avoir un contact avec le Conseil communal, le rapport de la Commission de politique sociale a été, sur demande du Conseil communal, également soumis à la VISAL qui elle a estimé, en substance, qu'il serait opportun que le Conseil communal puisse présenter une véritable politique de logement et qu'elle était prête à exécuter.

Cela dit, la version que nous vous proposons, ce soir, permet de maintenir la situation et ce n'est pas dans l'intention du Conseil communal de pratiquer la politique du saucissonnage et d'arriver par briques et morceaux en prolongeant éternellement ce règlement.

Nous arriverons pour la fin de l'année avec un véritable rapport et il est évident que nous consulterons la Commission de politique sociale même si juridiquement nous ne sommes pas obligés. Nous estimons que la Commission a fait un travail qui mérite d'être maintenu et suivi. En l'état, je vous propose d'accepter ce message tel qu'il vous est proposé par le Conseil communal.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. M. Chavaz, maintenez-vous votre proposition ? Dans ce cas, nous allons d'abord voter la motion d'ordre de M. Moret, c'est-à-dire un vote à bulletin secret selon l'article 50 du Règlement.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Intervient sans micro.

M. Nicolas Schmidt, Président. Je répète pour ceux qui n'ont pas entendu car M. Moret n'avait pas de micro. La motion d'ordre pour le vote à bulletin secret a été retirée. C'est dommage car cela m'aurait mis au défi d'improviser et me dépatouiller avec les articles. C'est très bien ainsi, sauf si quelqu'un d'autre le demande. Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur l'amendement de M. Chavaz.

M. Chavaz pourriez-vous répéter votre amendement afin qu'il puisse être projeté au beamer.

M. Jacques Chavaz, Conseiller général. Il s'agit d'un nouvel article dans le chapitre IV, à savoir :

Art. 17 *Au vu de l'échéance du présent règlement, aucune nouvelle demande ne sera examinée après le 30 juin 2020.*

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous allons suspendre la séance trois minutes afin que le Bureau puisse se consulter concernant la procédure à appliquer au sujet du vote.

La séance est suspendue de 20h57 à 21h02.

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous allons voter sur la proposition de M. Chavaz puis sur l'ensemble du règlement avec ou sans l'acceptation de l'article 17.

Celles et ceux qui acceptent l'article 17 nouveau avec comme teneur : « Au vu de l'échéance du présent règlement, aucune nouvelle demande ne sera examinée après le 30 juin 2020 », sont priés de le manifester par main levée.

L'article 17 est refusé par 30 non et 15 oui

M. Nicolas Schmidt, Président. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la modification du règlement communal sur l'aide directe au logement tel que présenté par le Conseil communal, sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement est accepté par 33 oui, 10 non et 2 abstentions

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Election de deux membres à la Commission financière

M. Nicolas Schmidt, Président. Les places de MM. Giovanni Colombo et Ian Peiry dans la Commission financière étant vacantes, il nous incombe d'élire deux nouvelles personnes à leur place. La Commission financière est aujourd'hui composée de 7 membres, à savoir :

- Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente, PS
- M. Jacques Dietrich, PS
- M. Peter Schnyder, Les Verts / Centre Gauche-PCS
- M. Dimitri Küttel, PDC
- M. François Eugster, PDC
- M. Eric Guggiari, PLR / PVL
- Mme Irene Bernhard, PLR / PVL

Je vous rappelle que, pour ces deux postes à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'un seul candidat proposé par élection. Nous allons d'abord élire la personne qui occupera la place laissée vacante par M. Colombo. Puis nous passerons à l'élection pour celle de M. Peiry.

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Clément, est-ce qu'il y a une proposition de la part du groupe socialiste ?

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Pour remplacer M. Giovanni Colombo en tant que membre de la Commission financière, le groupe socialiste présente M. Michael Zaugg. Né en 1967 à Berne, il habite Villars-sur-Glâne depuis 2001. Epoux de Mme Reginah Zaugg, notre Conseillère générale, père d'un enfant, il a étudié l'ingénierie à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, études au terme desquelles il a obtenu un diplôme d'Ingénieur ETS en électrotechnique option informatique. Ce cursus s'est poursuivi avec un diplôme postgrade HES. Tout d'abord ingénieur en informatique, il est devenu chef de projet, travaillant notamment pour Bernafon, RUAG ou encore Meggitt. Membre du Conseil général depuis deux législatures, il siège aussi à la Commission informatique et à la Commission des sports. Michael est aussi membre du Comité central de Swiss Engineering et Président du Club athlétique Fribourg. Je suis certain que vous lui ferez bon accueil.

M. Nicolas Schmidt, Président. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Tel n'est pas le cas. M. Zaugg est donc élu tacitement. Nous pouvons le féliciter.

Est élu membre de la Commission financière par acclamation, M. Michael Zaugg

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons à l'élection pour le poste laissé vacant par M. Peiry. M. Grangier, voulez-vous nous présenter une candidature ?

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a l'honneur de vous proposer, afin de réaffecter le siège de la Commission financière, M. Alexandre Dumont.

M. Dumont habite Villars-sur-Glâne depuis 2005. Il est marié et père de trois enfants. Ingénieur avec une formation complémentaire en gestion d'entreprise, il est actuellement Directeur d'un Centre médical à Villars-sur-Glâne. Il a certainement tous les atouts afin d'apporter son expérience au sein de cette Commission. Nous vous remercions pour votre soutien.

M. Nicolas Schmidt, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. Dès lors, M. Dumont est également élu tacitement. Nous pouvons le féliciter.

Est élu membre de la Commission financière par acclamation, M. Alexandre Dumont

M. Nicolas Schmidt, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Election à la présidence et à la vice-présidence

M. Nicolas Schmidt, Président. Je vous rappelle que pour ces deux postes à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite également, pour autant qu'il n'y ait qu'un seul candidat. Si plusieurs candidats sont proposés pour le poste à repourvoir, l'élection se fera par bulletin. Après ce bref rappel, je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la présidence.

A qui puis-je passer la parole pour la présentation du candidat à la présidence ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Vous connaissez M. Frédéric Clément depuis de longues dates. Une présentation complète avait été faite lors de son élection à la Vice-présidence. Je vous prie de bien vouloir soutenir la candidature de M. Clément pour l'élection à la présidence.

M. Nicolas Schmidt, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, j'annonce donc que M. Frédéric Clément, actuel Vice-président, est l'unique candidat à la présidence. Nous pouvons donc passer à une élection tacite. Je vous prie d'applaudir M. Frédéric Clément pour sa brillante élection.

Est élu à la présidence, M. Frédéric Clément

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Cher Frédéric, permets-moi de te féliciter pour ton élection. Avec toi, nous avons non seulement élu un conseiller chevronné, mais également un orateur hors pair. Personne parmi nous a comme toi écrit des discours des personnalités les plus saillants tel que César ou Napoléon. Si tu le souhaites, tu as la parole pour quelques mots.

M. Frédéric Clément, Président nouvellement élu. Merci mille fois pour cette belle confiance que vous me témoignez. Me retrouver sur ce podium, en tant que premier citoyen de la Commune est un honneur. Villars-sur-Glâne et moi c'est une longue histoire. J'observais cette commune depuis les fenêtres de mon appartement de Beaumont alors que je n'étais qu'un enfant, perdu dans mes pensées. A l'époque, Villars-sur-Glâne c'était comme un horizon que je voyais par-delà le Mamelon. Puis en 1997, j'ai franchi cette ligne qui sépare si artificiellement deux communes pour m'installer dans le quartier des Dailles. Dès lors, je n'ai plus quitté notre Commune que je chérie. Je la chérie tant que, même dans mes livres, Villars-sur-Glâne est le lieu où évoluent mes personnages, presque comme le héros de ces histoires que j'aime à créer.

Villars-sur-Glâne, c'est une Commune qui possède une longue histoire. C'est aussi une Commune forte et pragmatique qui sait apporter des solutions à des problèmes que les autres n'ont pas encore résolus. Villars-sur-Glâne, c'est un melting-pot de générations, de cultures, de situations économiques, un doux mélange de ville et de campagne. Villars-sur-Glâne, c'est surtout pour moi un Conseil général qui sait être intelligent. Au-delà des clivages politiques, des pensées parfois divergentes, nous avons toujours su apporter des réponses sensées à tous les problèmes avec une idée sous-jacente : la défense de nos habitants. Car il ne faut jamais l'oublier : c'est par et pour le peuple que nous avons été élus. Nous sommes ses représentants. Alors j'espère que durant ces prochains mois, nous allons continuer à débattre de la même manière, avec cette pensée en tête, dans le respect. Et puis comme toujours, sauf ce soir hélas, nous pourrons poursuivre les discussions autour d'un verre, dans cette convivialité si chère à notre Conseil général.

Pour terminer, je tiens à remercier vivement ma femme, Ghislaine, qui supporte mes absences et qui comme toute épouse est ma meilleure conseillère, ma confidente et mon âme sœur. Mes deux filles, Meryl et Addison qui doivent composer avec un papa pas toujours assez présent pour elles. Mon père qui m'a donné l'envie de me battre pour les plus défavorisés, cela depuis mon plus jeune âge. Je l'ai vu lutter toute sa vie pour défendre ses convictions

encaissant les coups durs avec philosophie. Un chaleureux merci aussi à ma famille politique, mes camarades qui me soutiennent contre vents et marées. Et enfin, je souhaite bon vent à Nicolas, notre président qui va retourner parmi les tables mais qui ne perdra pas pour autant son éloquence. Tu as été mon modèle durant cette année. J'espère faire aussi bien que toi. Merci pour votre attention et à présent place à la suite du menu.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Nous passons à l'élection de la vice-présidence. Je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidate ou candidat à la vice-présidence. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je félicite le Président nouvellement élu. De la part du groupe PLR-PVL, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Gaël Gobet. Vous l'avez bien remarqué à chacun de nos Conseils car il siège au Bureau. Conseiller général depuis 2014, il est actuellement membre de la Commission des naturalisations. Juriste de formation, il est Juge de paix auprès de l'arrondissement de la Sarine. Cette fonction procurera à M. Gobet, n'en doutons pas, tous les atouts afin de diriger nos débats dans la sérénité et dans le sens du consensus. Nous vous remercions de lui accorder votre confiance.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, est élu à la vice-présidence, M. Gaël Gobet. Nous pouvons le féliciter.

Est élu à la vice-présidence, M. Gaël Gobet

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je te félicite Gaël pour cette élection à la vice-présidence. Ta première épreuve sera l'organisation de la sortie du Conseil général et je m'en réjouis. Gaël, tu es pressenti à présider sur la reconstitution du Conseil général après l'élection de l'année prochaine. Tâche complexe, mais que je sais être à ta hauteur, tant tu es engagé au sein du Bureau avec perspicacité et compétence. Je donne maintenant la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. M. le Président sortant, durant cette année de présidence, à l'instar de tous vos prédécesseurs, vous vous êtes attelé à cette lourde et difficile tâche de mener les débats dans une sérénité qui n'a jamais été outrepassée grâce à des personnes d'une civilité parfaite. Néanmoins, cette année sera marquée d'une pierre blanche. En effet, je ne pense pas que vos successeurs vivront la terrible épreuve que nous avons tous vécue, à savoir le coronavirus qui vous a privé, tout de même, d'une séance, celle que vous auriez dû présider au mois de mars.

Je me suis toujours demandée quel effet ça fait lorsqu'on prépare une séance, que l'on s'est donné la peine comme vous car vous êtes toujours parfaitement prêt, vous avez une tactique, toute militaire, ce qui est paradoxal chez vous, je le reconnais et, qu'ensuite la séance doit être annulée, ça doit être assez frustrant. Je ne pense pas que beaucoup de vos collègues aient vécu cela.

Toujours est-il que vous avez mené les débats avec beaucoup de brio et d'intelligence. Vous nous avez également fait découvrir une nouvelle facette de votre personnalité et pour cela je tiens à vous en remercier et féliciter et, j'espère que vous serez toujours présent parmi les membres du Conseil général y compris dans les législatures à venir et que vous aurez autant de plaisir à continuer cette activité au sein du Législatif.

Tous nos vœux vous accompagnent, Monsieur le Président sortant, et nous vous remercions encore de votre engagement.

Quant à vous, M. le Président, nouvellement élu, j'ai retenu une chose ce soir que derrière tout grand homme, il y a une femme qui se cache. Bon vent pour la suite de votre carrière et bon vent à vous aussi M. le Juge, en référence à M. le Vice-président, nous sommes très intéressés de voir où vous organiserez la sortie du Conseil général.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je vous remercie Mme la Syndique pour ces paroles. Maintenant que je suis déchu, je vais jouer les prolongations mais que pour ce soir. Je vous promets un passage de pouvoir pacifique. Je ne vous « trumperai » pas ! Nous avons encore des messages sur la planche pour ce soir et vous propose de faire l'impasse sur une pause qui, selon les mesures de distanciation sociale serait de toute façon moins drôle et fait non-sens. Dès lors, nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Message relatif au remplacement de postes informatique et d'un serveur

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole à Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, en charge du dossier.

La Commission financière constate avec satisfaction que ce message a fait l'objet d'un examen préalable par la Commission informatique et que la question des marchés publics a été examinée. Quant au taux d'amortissement de 25%, il correspond à la demande faite par la Commission financière dans le cadre du message relatif aux postes informatiques des écoles soumis au mois de décembre dernier de se baser sur les nouvelles normes MCH2. Pour ce qui est de l'acquisition des machines et du serveur, celle-ci s'impose par la nécessité due à la vétusté du matériel actuel et du passage de Windows 7 à 10. Compte tenu des règles en matière de marché public, il sera possible de s'en tenir à la procédure de gré à gré, plus simple et plus rapide.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement le changement de 59 postes informatiques avec programmes de base et un serveur pour un montant de CHF 135'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il s'agit de changer 59 postes dont le système d'exploitation (Windows 7) n'est plus mis à jour et doit être remplacé par le système Windows 10 ainsi que le changement d'un serveur car il n'est plus couvert par la garantie et devient limité en terme de ressources.

Ce message était proposé pour la session de mars qui a dû être ajournée et je ne vous cache pas que nous avons, tout de même, commencé les démarches étant donné que le changement du serveur va s'étaler sur une année. En effet, cet exercice est assez fastidieux et demande un grand investissement, à la fois, en personnel et moyens, etc. raison pour laquelle, nous avons déjà commencé les démarches. Je remercie à cet égard la Commission financière qui s'était déjà prononcée sur cet objet pour la session de mars ainsi que les groupes qui nous ont fait savoir qu'ils soutenaient cet objet. Je reste à disposition pour des questions qui, je l'espère ne seront pas trop techniques !

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole au Conseil général. M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS a examiné cet objet et la demande de crédit y relative.

Avant tout, nous aimerions remercier l'auteur pour la qualité du message. Lors du message pour le renouvellement du système de gestion du temps, nous avons invité le Conseil communal à réfléchir à sa stratégie informatique future et d'en faire part à la Commission informatique, voire à la Commission financière et au Conseil général. Aujourd'hui, nous avons encore deux messages qui regroupent des investissements de CHF 250'000.-. Nous considérons que d'autres grands postes informatiques seront bientôt mûrs, je cite par exemple une gestion électronique des données, un système d'archives, les exigences par rapport au e-gouvernement, le renouvellement du système de comptabilité, etc. Nous craignons que ces projets futurs potentiels seront également traités cas par cas et non comme une stratégie informatique à moyen et long terme.

Certes, vu la décision d'une éventuelle fusion, il est actuellement difficile de formuler une telle stratégie à long terme. L'importance de l'informatique dans une administration moderne justifie que notre Conseil communal, visionnaire, présente avant le prochain message informatique un plan directeur avec sa planification à moyen et long terme, sa vision, sa stratégie et son IT-Gouvernance à la Commission financière et au Conseil général.

Suivant la réponse du Conseil communal, le groupe Verts-PCS se réserve le droit de déposer un postulat dans ce sens.

Sur la base de ces réflexions, le groupe Verts-PCS soutient le message du Conseil communal mais l'invite à réfléchir et à communiquer sa future stratégie informatique.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions ? M. Zaugg.

M. Michaël Zaugg, Conseiller général. Les membres de la Commission informatique ont été informés dans la séance du 22 janvier 2020 que 59 postes informatiques et un serveur devraient être remplacés. Après avoir écouté les arguments des responsables de la Commune et après avoir discuté le sujet, les membres de la Commission ont donné leur préavis favorable à cette solution.

Dans sa séance de préparation du 5 mars 2020, le groupe socialiste de Villars-sur-Glâne a été informé des discussions dans le cadre de la Commission informatique.

Le groupe socialiste a pris acte que l'entreprise Microsoft® a arrêté le support de son système d'opération Windows 7 au 14 janvier 2020 et qu'elle ne fournira plus les mises à jour logiciel ou les correctifs de sécurité. Ceci signifie que les ordinateurs deviendront vulnérables aux

virus et aux logiciels malveillants. Une mise à jour des systèmes d'opération de l'ensemble des ordinateurs de la Commune à Microsoft® Windows 10 est ainsi indispensable.

59 de ces ordinateurs ne sont pas conformes avec les exigences de Windows 10. La Commune considère que ces ordinateurs sont trop vieux pour justifier les coûts pour les mises à jour nécessaires des composants hardware. Le groupe socialiste partage cet avis.

Le groupe socialiste soutient aussi le remplacement d'un serveur qui est en service depuis 7 ans qui arrive à ses limites en termes de ressources.

Le groupe socialiste de Villars-sur-Glâne accepte ce message et félicite les responsables de la Commune pour leur stratégie judicieuse concernant la mise à jour de postes informatiques et du serveur.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je me permets de vous communiquer la position du groupe PDC sur les 2 messages concernant l'informatique en une seule intervention par souci d'efficacité.

Lors de sa séance préparatoire du 5 mars 2020, le groupe PDC a étudié les deux messages relatifs à l'informatique, soit le remplacement de postes informatiques dont un serveur et le crédit d'acquisition du logiciel de gestion de dossiers d'aide sociale KISS.

Nous souhaitons relever la qualité de ces deux messages, en particulier celui qui concerne le logiciel KISS, et nous remercions le Conseil communal et nos services communaux.

Concernant le remplacement des ordinateurs, le groupe PDC salue la gestion rationnelle et pragmatique du parc informatique communal par une durée de vie étendue des ordinateurs et leur remplacement mesuré. Cependant, la sécurité informatique étant primordiale, il est essentiel de maintenir les systèmes d'exploitation à jour. Ainsi le remplacement des anciens postes fonctionnant encore sur Windows 7 par des nouveaux entièrement à jour est pertinent.

Le groupe PDC prend également acte du taux d'amortissement à 25% qui est davantage adapté à la durée de vie du matériel informatique. Cependant, cela ne doit pas être interprété comme une invitation à un remplacement plus rapide des postes informatiques. La politique actuelle de renouvellement doit être maintenue.

Pour le logiciel KISS, le PDC soutient la position du Conseil communal de réduire le nombre de licences à 12 flottantes au lieu des 20 suggérées par le fournisseur qui correspond davantage aux usages actuels.

Le groupe salue aussi la coordination avec les autres Services sociaux régionaux afin de réduire les coûts de mise en œuvre du projet de remplacement du logiciel de gestion des dossiers d'aide sociale.

Ainsi, sur la base des éléments énoncés, le groupe PDC, à l'unanimité, vous invite à accepter ces deux messages.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je remercie l'ensemble des groupes qui ont exprimé leur soutien pour ce message ainsi que pour le suivant pour le groupe PDC. Pour répondre à M. Schnyder, nous sommes dans une situation d'urgence mais le Conseil communal n'a pas du tout l'intention d'éluder une politique informatique mais vous devez être conscients que l'informatique est un domaine qui bouge beaucoup et dans lequel nous ne sommes pas totalement maître de la situation car comme vous pouvez le voir pour le prochain message nous devons aussi nous relier avec nos partenaires. En ce qui concerne les différentes gestions de temps, de dossiers informatisés, nous essayons de travailler avec d'autres communes par souci d'efficacité.

Il est évident que le Conseil communal vous proposera, le moment venu, une politique informatique dans les grandes lignes tant au niveau des appareils, de la maintenance, de la sauvegarde des données mais également de la collaboration avec d'autres partenaires.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif au remplacement des postes informatiques et d'un serveur pour un montant de CHF 135'000.- et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir les coûts sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Nicolas Schmidt, Président. Il y a actuellement 18 spectateurs sur internet. Passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au crédit d'acquisition du logiciel de gestion de dossiers d'aide sociale KISS

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey, Conseillère communale en charge du dossier.

En premier lieu, la Commission financière constate avec satisfaction que ce message a été soumis au préavis de la Commission informatique et qu'il a été examiné sous l'angle des marchés publics, selon la demande faite par la Commission financière.

C'est un message complet qui a été soumis à la Commission financière exposant bien les raisons justifiant l'acquisition de ce nouveau logiciel. La Commission financière salue l'effort du Conseil communal de limiter au nombre de 12 les licences, correspondant aux besoins des services communaux, ce qui permet de garantir les coûts tout en offrant aux différents utilisateurs communaux un outil performant. De plus, cette solution informatique pourra être reprise pour le cas où un seul service social par district avec des antennes communales devait être mis en place. Quant aux charges financières, elles tiennent déjà compte des nouvelles normes MCH2 en ce qui concerne le taux d'amortissement.

Force est de constater que notre administration se trouve dans un période charnière qui fait que plusieurs logiciels arrivent en « bout de course » nécessitant soit des adaptations conséquentes soit l'acquisition de nouveaux produits comme c'est le cas de ce logiciel KISS.

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement cette demande de crédit de CHF 115'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Il s'agit d'un programme de gestion des dossiers d'aide sociale qui est utilisé non seulement par le Service social mais aussi par l'Office

communal du travail, le Service des curatelles et le Service des finances. C'est un outil de travail important et indispensable pour les assistants sociaux qui tiennent notamment leurs journaux. Actuellement, nous avons un programme qui s'appelle MAGIC et qui va s'arrêter à la fin décembre 2020. Nous avons vraiment besoin d'une solution et le programme qui convient le mieux est le programme KISS non seulement parce qu'il est déjà utilisé en Ville de Fribourg mais c'est aussi celui qui a été choisi par les autres Services sociaux régionaux francophones. La version alémanique de KISS est aussi utilisée par les Services sociaux régionaux germanophones du Canton. L'acquisition de ce logiciel permettra d'être en harmonie avec les autres services sociaux régionaux au cas où la révision de la loi sur l'aide sociale prévoit un seul service social régional par district. C'est pourquoi je vous invite à adopter ce message tel que proposé.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole au Conseil général. M. Zaugg, seul membre de la Commission informatique présent ce soir.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Les membres de la Commission informatique ont été informés dans la séance du 22 janvier 2020 que la Commune envisage d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des dossiers d'aide sociale, appelé KISS. Après avoir écouté les arguments des responsables de la Commune et après avoir discuté le sujet, les membres de la Commission ont donné leur préavis favorable à cette solution.

Dans sa séance de préparation du 5 mars 2020, le groupe socialiste de Villars-sur-Glâne était informé des discussions dans le cadre de la Commission informatique.

Le groupe socialiste a pris acte que l'entreprise INPROTEL cessera le développement du logiciel actuel utilisé par notre Commune et par les autres services sociaux régionaux francophones du Canton, appelé MAGIC, après 30 ans de service.

Le groupe socialiste salue qu'une solution à ce défi a été trouvée avec le logiciel KISS. Cette solution n'offre pas seulement l'ensemble des fonctionnalités déjà existantes mais apportera aussi des améliorations par rapport au logiciel actuel.

Le groupe socialiste félicite la Commune d'avoir trouvé une solution avec les licences flottantes pour diminuer drastiquement les coûts pour ce logiciel.

Le groupe socialiste de Villars-sur-Glâne accepte ce message.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Küttel étant déjà intervenu à ce sujet, y a-t-il d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif au crédit d'acquisition du logiciel de gestion de dossiers d'aide sociale KISS pour un montant de CHF 115'000.- et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir les coûts sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

**9. Message relatif à l'adaptation des tarifs de facturation d'intervention –
Annexe 3 du règlement pour le service de défense contre l'incendie et de
lutte contre les éléments naturels**

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mars 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement l'adaptation des tarifs de facturation d'intervention du Corps des sapeurs-pompiers figurant dans l'annexe 3 du règlement communal, faisant suite à l'augmentation des soldes décidée par le Conseil général dans le cadre du budget 2020.

La Commission financière a pris note que certains tarifs sont moins élevés que ceux proposés pour un Centre de renfort et que le tarif qui est plus élevé se justifie, dans la mesure où il s'agit d'encourager la population à recourir aux services des entreprises privées quand cela est possible.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. La parole est au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour les questions.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif à la modification de l'annexe 3 du règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Réponse à la proposition N°002 déposée par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. François Eugster (PDC) concernant les avantages et désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Mme Dénervaud n'a rien à ajouter. Dès lors, je donne la parole aux auteurs de la proposition. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Nous remercions, mon collègue et moi-même, le Conseil communal, en particulier Mme Dénervaud, pour sa réponse du 10 février 2020 à notre proposition acceptée le 4 octobre 2018 déjà par le Conseil général et alors soutenue par le Conseil communal.

Quelques remarques :

1. La réponse du 10 février 2020 ne donne aucune indication sur le montant de la part de notre Commune aux actifs de l'Association, alors que la proposition, acceptée, le demandait. A combien celle-ci se monte-t-elle ?
2. Sous l'angle juridique, se pose légitimement la question de savoir si la renonciation de notre Commune à cette part aux actifs de l'Association est licite ? Avez-vous examiné cette question ou fait examiner cette question ?
3. La réponse du 10 février 2020 ne donne aucune indication sur le montant des éventuelles subventions du Canton, selon la législation actuelle. Pouvez-vous y remédier ?

4. Nous observons dans ce contexte que le projet de CO à Cugy fait état, pour un projet de construction de l'ordre de CHF 41'585'000.- sans l'acquisition du terrain près de CHF 7,9 mio de subventions
5. Nous saluons la démarche du Conseil communal en vue de réviser la clé de répartition des charges.

Nous n'attendons pas nécessairement de réponse ce soir aux questions posées et vous remercions d'ores et déjà pour vos prochaines réponses à ces trois questions.

La prochaine assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation dont nous faisons partie est prévue mardi prochain par voie de circulation. L'un des points portés à l'ordre du jour au niveau des investissements concerne « Etude recherche de sites pour deux nouvelles écoles du CO ». Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ce soir déjà ? D'avance merci.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions au niveau du Conseil général ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je remercie Mme Dénervaud pour ce rapport très complet néanmoins j'ai deux remarques. La première rejoint celle de Mme Defferrard concernant les actifs de l'Association. En effet, nous pouvons lire que la dette de la Commune n'aura aucun droit sur les actifs de l'Association. Pour moi, c'est un peu limite de devoir payer des passifs sans compensation par les actifs.

La deuxième concerne les conclusions. Dans le tableau final, nous constatons que le coût annuel se monte à un peu plus de CHF 1 million supplémentaire si nous prenons la décision de construire un CO à Villars-sur-Glâne. Dire que le coût est trop important pour les finances de la Commune avec des estimations sur 33 ans, je me demande si nous ne devrions pas continuer les réflexions pour construire un CO à Villars-sur-Glâne car CHF 1 million sur CHF 36 millions sur 33 ans ce n'est pas irréalisable. Dès lors, j'encourage le Conseil communal à poursuivre ses réflexions sur la construction d'un CO par rapport aux frais engendrés si l'Association des CO refuse d'entrée en matière sur les clés de répartition.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Effectivement, les statuts du CO prévoient qu'il n'y a pas de partage des actifs de l'Association lorsqu'une commune la quitte. C'est, à priori, en conformité avec la Loi sur les communes, car ces statuts ont été validés par le Conseil d'Etat.

Pour les autres questions, je vous donnerai une réponse ultérieurement.

S'agissant de la construction de deux CO, des discussions sont en cours pour la construction d'un premier CO à Givisiez sur le terrain des Taconnets, propriété des TPF. Les négociations sont en cours avec les TPF et la Commune de Givisiez pour l'élaboration du plan d'aménagement de détail de la zone. La deuxième école n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Concernant des subventions, l'Etat a prévu des subventions pour la construction de ce CO dont je n'ai pas les montants et si une piscine devait se construire dans ce CO, il y aurait également des subventions liées à cette construction.

Quant à la poursuite d'une étude pour la construction d'un CO à Villars-sur-Glâne, il faut tout d'abord sortir de l'Association et payer une contribution de sortie de CHF 5,5 millions. Il faut également mettre des fonds propres et je ne suis pas sûre que la Commune puisse se permettre d'investir CHF 45 millions sans une augmentation d'impôts.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. La parole n'étant plus demandée, je remercie, tout d'abord, Mme Francine Defferrard et M. François Eugster pour leur proposition, mais également pour la patience dont ils ont fait preuve. J'adresse mes remerciements à Mme Caroline Dénervaud pour le rapport fourni et les conclusions apportées dans sa réponse. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Fusion : état des discussions

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Depuis notre dernière séance deux évènements ont eu lieu sur lesquels nous devons vous donner un compte rendu en mars, à savoir :

- La rencontre du 16 janvier 2020 entre le Bureau, la Commission financière du Conseil général et le Copil de l'Assemblée constitutive.
- La séance de l'Assemblée constitutive du mercredi 29 janvier 2020.

Depuis, la pandémie a chamboulé le processus. C'est pourquoi nous allons passer directement aux informations actuelles et les décisions du COPIL. Pour cela je passe la parole à Mme Rey, membre du COPIL et représentante à l'Assemblée constitutive.

Mme Alizée REY, Conseillère communale, membre du COPIL et représentante à l'Assemblée constitutive. Tout d'abord, concernant l'état de la situation, en date du 29 janvier 2020, l'Assemblée constitutive a validé le concept de fusion mais suite à l'arrivée du coronavirus tout a été chamboulé, le vote consultatif qui était prévu le 17 mai 2020 a dû être reporté.

Le COPIL a repris ses travaux à la fin mai pour élaborer un nouveau calendrier. Une des décisions a été de renoncer au report des élections communales en automne 2021, dès lors, elles auront lieu, comme prévu, le 7 mars 2021. Une autre des réflexions du Comité de pilotage était de savoir à quel rythme avancer, foncer pour avoir une fusion en 2022, maintenir ou non un vote consultatif. La majorité du Comité a décidé de maintenir un vote consultatif et la grande question était quand ? La première date annoncée et communiquée dans la presse était le 29 novembre 2020 et, finalement, suite aux discussions avec les présidents des groupes de travail, les positions ont changé et c'est la proposition d'un vote consultatif en septembre 2021 qui a été retenue.

Les raisons sont liées aux incertitudes financières, même si le Comité n'est pas convaincu qu'elles n'existeront plus en 2021, mais également à la difficulté d'organiser des soirées d'information cet automne étant donné la situation incertaine face au coronavirus d'une part, et, d'autre part, toutes les grandes salles ont été prises d'assaut et réservées pour de longues périodes. Dans ces conditions-là, il est difficile d'informer la population, chose très importante. Pour l'instant, il s'agit uniquement de propositions, rien n'est encore définitif.

L'Assemblée constitutive va se réunir le 2 juillet prochain et décidera du calendrier définitif et du maintien du vote consultatif ou pas et la date de celui-ci. Durant cette séance, les comptes de l'Assemblée seront également traités. Pour information, il y a un dépassement au niveau du budget d'environ CHF 62'000.-. Les principales variations par rapport au budget concernent le mandataire actuaire et le mandat d'expert en finances publiques.

Voilà pour les informations, je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Est-ce qu'il y a déjà une date d'entrée en vigueur de l'éventuelle fusion si le vote consultatif a lieu en septembre 2021 ?

Mme Alizée REY, Conseillère communale, membre du COPIL et représentante à l'Assemblée constitutive. La date d'entrée en vigueur de la fusion n'est pas encore arrêtée mais le Comité de pilotage propose une entrée en vigueur au plus tôt au 1^{er} janvier 2023.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres questions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Mme Rey vous avez mentionné un dépassement du budget de CHF 65'000.-. Je voudrais connaître le montant total du budget. Si je me souviens bien il s'agirait de CHF 400'000.-.

Mme Alizée REY, Conseillère communale, membre du COPIL et représentante à l'Assemblée constitutive. Oui, c'est environ CHF 422'000.-.

M. François Grangier, Conseiller général. Si j'ai bien compris, on parle d'un dépassement de 15 % sur un budget de CHF 420'000.-. C'est une belle gestion des deniers publics !

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Divers

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Buntschu.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Mesures à prendre pour la protection des piétons à Villars-sur-Glâne. Dans le quartier de Cormanon, la vitesse maximale autorisée est de 30km/h. Cette limitation de vitesse semble être respectée par les véhicules. Cependant, ce n'est pas du tout le cas concernant le chemin « Marie Garnier » reliant la route de Cormanon au quartier de Beaumont.

Avec l'apparition des vélos électriques et des trottinettes, force est de constater qu'un nombre important de cyclistes roulent à vive allure, souvent bien au-delà de 30 km/h. aussi bien dans la montée que dans la descente. Les piétons et en particulier les enfants, les parents avec des poussettes ainsi que les personnes âgées à mobilité réduite sont constamment en danger. La preuve encore ce week-end.

Selon la Police intercommunale, aucune limitation de vitesse n'est actuellement prévue sur ce chemin.

Afin d'éviter des conséquences tragiques, j'invite nos autorités communales à prendre des mesures immédiates pour ralentir le trafic. Dans un premier temps par des mesures peu onéreuses, soit un marquage au sol limitant la vitesse ainsi que par l'installation de chicane (bacs à fleur, bancs, etc.). Si ces mesures ne suffisent toujours pas, par la pose de gendarmes couchés.

Ce chemin ayant été conçu aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes, il est du devoir des autorités communales de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de toutes les personnes utilisant ce chemin.

Le but, à mon avis, n'est pas de faire une autoroute pour les cyclistes mais bien d'assurer la sécurité.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Nous allons regrouper toutes les questions et ensuite donner la parole au Conseil communal pour les réponses. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Ceci est une intervention personnelle, peut-être même égoïste. En tant que père d'une enfant scolarisée en 7H à Cormanon et dont le camp de ski à Leysin prévu du 16 au 20 mars a été annulé 72 heures avant, à cause des restrictions sanitaires liées au coronavirus alors que leurs camarades des autres écoles villaroises avaient pu y aller car leur camp avait eu lieu avant la date fatidique du 15 mars.

Est-ce que la Commune prévoit un éventuel camp de remplacement en 8H sans que ces enfants soient privés de la traditionnelle semaine à vélo ? Pour autant, naturellement, que les conditions sanitaires le permettent ?

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer aux réponses du Conseil communal avant la proposition d'une résolution. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. La problématique de la cohabitation sur les voies cyclables est d'autant plus d'actualité étant donné que la TransAgglo va être construite et étendue et nous préoccupe bien évidemment. Ce genre d'accident comme celui qui a eu lieu sauf erreur il y a quelques jours nous interpelle. C'est clair qu'il y a des possibilités de marquages au sol ou de séparer les pistes. Vu le nombre de cyclistes et la rapidité de leur vélo électrique, ils ont tendance à ne pas respecter les règles et roulent très vite sur ce parcours. Nous mènerons des réflexions pour voir la manière adéquate de canaliser ce flux et

de permettre la mixité entre les piétons et les vélos. Du point de vue légal, le panneau qui figure à l'entrée de ces voies piétonnes mixtes, les vélos avec des plaques qui font du 50km/h ne sont normalement pas autorisés sur ce genre de tronçon, Nous vérifierons la signalisation et, si nécessaire, nous ferons de la prévention et de la sensibilisation et en dernier recours la pose de ralentisseurs.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Afin de rajouter un point, j'ai eu une notification par internet comme quoi une personne âgée de 82 ans a été heurtée sur un passage piéton sur un chemin mixte vélos/piétons le 22 juin et, à ce jour, ils cherchent toujours des témoins. Ceci étant dit, je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Pour répondre à M. Eugster, au sujet du camp de ski, effectivement, il devait avoir lieu du 16 au 20 mars et il a dû être annulé en raison des directives du Conseil fédéral.

Pour la reprise du mois de mai, le Conseil communal a décidé de ne pas réorganiser de nouvelles activités comme les camps, les promenades d'école, etc. Il a estimé nécessaire de se concentrer uniquement sur l'école et de ne pas multiplier les risques avec des déplacements d'élèves au sein du Canton ou de la Confédération.

En ce qui concerne le remplacement du camp de ski pour les élèves de 7H de l'école de Cormanon à la rentrée scolaire prochaine, cette question dépend d'une part, de la volonté des enseignants de sport d'organiser celui-ci pour ces élèves et d'autre part, de l'accord des enseignants de participer à celle-ci. Si un concept est trouvé, il faut que le Conseil communal, selon la loi scolaire le valide. Il faut surtout l'accord des enseignants car l'année de 8H est l'année de passage au CO et il y a une procédure et des délais à respecter.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Sur l'attente de M. François Grangier concernant la synthèse des salles communales ainsi que leur usage, vous pouvez voir à l'écran le tableau récapitulatif des salles communales.

Il y a la liste de toutes les salles communales ainsi que leur usage. Les cinq premières salles sont mises à disposition de la Commune, de personnes hors commune et des clubs sportifs avec des règlements spécifiques pour leur location et leur usage. Il y a encore de nombreuses salles qui sont uniquement à l'usage de l'administration, des partis politiques ou des écoles.

Les neuf salles de sport sont bien entendu à disposition des clubs sportifs et ne figurent pas sur cette liste et font également état d'un règlement spécifique d'utilisation.

Il y a également, qui n'apparaît pas sur cette liste, la grande salle de protection civile du Centre sportif qui est mise à disposition d'organisation cantonale, supra cantonale, de l'armée et de la protection civile. J'espère avoir répondu à votre attente et je reste à disposition pour des questions.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. S'il n'y pas d'autre intervention, je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Vous connaissez mes fonctions en tant qu'élu de Villars-sur-Glâne auprès de l'Agglomération de Fribourg, ainsi que ma fonction de Président de la Commission financière de cette dernière.

Le communiqué de presse tombé début juin provenant de la Commission du Grand Conseil s'occupant de la révision de la Loi cantonale sur les Agglomérations m'a grandement étonné, voire complètement abasourdi. En effet, cette Commission qui devait revoir quelques principes de la Loi sur les agglomérations (LAgg) a procédé à une révision en profondeur qui va même au-delà de ce que préconisait le Conseil d'Etat en modifiant totalement la structure de notre Agglomération. La faisant passer d'une institution possédant une structure similaire à celle d'un Conseil général, à celle d'une simple association de communes.

Vous avez certainement pu lire la réaction du Président de l'Agglomération, M. René Schneuwly dans la presse du 12 juin dernier qui déclarait, je cite : « *Nous n'avons pas été associés aux travaux de la Commission parlementaire, ni même consultés. Je le regrette tout en m'interrogeant sur le processus engagé en terme de démocratie* », fin de citation.

Le mot est lâché, la démocratie. Respectivement le respect des institutions voulues par le peuple.

Quand nous savons les montants en jeu et la complexité des dossiers qui sont traités par l'Agglomération, il est complètement illusoire de penser qu'une association de communes puisse jouer pleinement un rôle d'organe de contrôle et de délibération. Privée des instruments politiques comme des postulats et motions, qui ont fait leurs preuves afin de faire avancer des dossiers, cette nouvelle structure ne sera plus celle qu'a voulu la population de l'Agglomération de Fribourg lors du vote de juin 2008 avec 72.5% de oui.

Certes, elle n'est pas parfaite et demande quelques évolutions, mais à l'heure où elle est en train de travailler sur la reprise de nouvelles tâches comme la gestion des infrastructures culturelles et sportives, c'est un scandale pour moi de tout démolir 12 ans après quelque chose que le peuple a voté et décidé. D'autant plus, cela s'est fait en catimini, sans consultation des communes et organes concernés. Un communiqué de presse mi-juin, une mise au tractanda du Grand Conseil fin juin, heureusement repoussé en août ça serait la modification de loi la plus rapide et obscure de l'histoire !

Nous pouvons effectivement se poser beaucoup de questions sur la notion démocrate de cette façon de faire et surtout sur les réelles intentions de cette Commission.

Voici pourquoi je dépose la résolution suivante, ce soir, afin que le Conseil général de Villars-sur-Glâne soutienne la structure actuelle de l'Agglomération, en déclarant :

« Le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne affirme son soutien à la structure actuelle de l'Agglomération de Fribourg et regrette la proposition de la Commission du Grand Conseil visant à la transformer en une simple association de communes. Il encourage l'Agglomération de Fribourg à continuer sa démarche d'étendre ses tâches actuelles par la reprise des infrastructures d'intérêt régional dans le domaine de la culture et du sport ainsi que de poursuivre les collaborations nécessaires avec les communes non-membres de l'Agglomération afin de créer les synergies nécessaires à l'établissement d'un plan d'aménagement répondant aux critères de la Confédération. Dans ce sens, le Conseil général invite le Grand Conseil à soutenir le projet de loi initial du Conseil d'Etat ».

Le projet bis de la Commission ne fera que diviser encore plus les personnes et les collectivités au lieu de les rassembler dans cette période compliquée pour tout le monde et où nous aurons à prendre des décisions majeures pour les générations futures.

Je précise que tous les Conseillers généraux de Villars-sur-Glâne, siégeant au Conseil d'Agglomération, tous partis confondus, soutiennent cette motion.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je vous remercie pour cette excellente résolution. Pouvez-vous encore préciser le mode de diffusion et les destinataires ?

M. François Grangier, Conseiller général. Oui. Le mode de diffusion par courrier ou courriel adressé aux destinataires suivants :

- Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
- Présidence et Bureau du Grand Conseil fribourgeois
- Les Député(e)s au Grand Conseil fribourgeois
- Présidence et Bureau de l'Agglomération de Fribourg
- Les Conseillères et Conseillers d'Agglomération
- Comité de l'Agglomération de Fribourg
- Conseils Communaux des Communes de l'Agglomération de Fribourg
- Communiqué de presse aux médias fribourgeois

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. François Grangier nous a soumis une résolution. Dans un premier temps, le Bureau du Conseil général, doit préavisier sur la recevabilité formelle de la résolution. Tous les groupes ainsi que le Bureau ont obtenu la résolution avant la séance. Nous allons, donc, faire une courte interruption de séance. Puis je demanderai au Bureau et aux groupes de se prononcer.

La séance est interrompue de 22h10 à 22h20

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Le Bureau s'est réuni avant la séance afin de discuter la résolution. Le texte proposé a un caractère déclaratif, il précise le mode de communication et les destinataires. Ainsi le Bureau est de l'avis que la résolution est recevable et peut être débattue et votée séance tenante. Cette recevabilité est-elle contestée ? Cela ne semble pas être le cas. Dès lors, nous allons passer à la discussion de la résolution. La parole est au Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe Vert-PCS est tout à fait favorable à valoriser l'existant, c'est-à-dire l'Agglo avec ce qu'elle a, peu à peu, développé après les périodes de doute initial. Ce qui est difficile à comprendre, c'est que nous avons un processus de fusion en cours qui n'est pas du tout abouti et on se retrouverait, tout d'un coup, à vider la substance politique d'une Agglo qui est originale car il n'y en a pas de semblable. On ne comprend pas l'avantage ou éventuellement les intentions de cette Commission du Grand Conseil. Quel est le rapport entre la proposition actuelle de cette Commission du Grand Conseil par rapport au processus de fusion du Grand Fribourg actuellement en cours ? Je rappelle que nous sommes favorables, à cent pour cent, pour cette résolution.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. D'autres interventions ? M. Marmier a demandé la parole.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais vous apporter quelques informations sur cette annonce qui a surpris le Comité de l'Agglo, dont je fais partie, car il n'a pas été associé à ces travaux. Ce qui a, également, surpris le Comité c'est le rythme car le Grand Conseil devait initialement se saisir demain matin de cette proposition de loi.

L'Agglomération est une institution unique en terme de démocratie dans notre Canton puisque c'est la seule institution qui vote le plan directeur d'Agglomération qui est un plan d'aménagement. Au niveau communal, il n'y a pas de vote sur les plans directeurs c'est votre Exécutif qui a l'honneur de le faire tout seul. Au niveau cantonal non plus, l'Agglomération est unique dans ce sens et c'est l'ensemble des communes et de ses représentants dans un parlement qui décide de la direction de l'aménagement de la région.

Un autre élément, vous avez voté ce soir un peu plus de 10 millions d'investissements dont, un peu près, 8 millions sont couverts par l'Agglomération qui s'est donnée en début de législature une directive de financement qui finance à pratiquement 100% les objets stratégiques comme la TransAgglo. C'est un outil qui va bien au-delà de ce que toute association de communes pourrait proposer. Il est évident que les associations de communes, que les communes périphériques qui doivent intégrer la réflexion d'aménagement ne vont jamais accepter de rentrer dans un cercle de financement aussi important pour financer des mesures dont le noyau est l'Agglomération. Nous avons un outil qui nous a permis d'avancer beaucoup plus loin que d'autres agglomérations. Maintenant qu'elle a atteint sa vitesse de croisière on veut la supprimer.

Pour terminer, dans les rapports ou messages du Conseil d'Etat sur l'Agglomération notamment dans le cadre de l'aide à la fusion ou dans le cadre de cette loi, les montants investis par l'Agglomération sont systématiquement minimisés et c'est toujours des chiffres inférieurs qui sont proposés de manière à dire que l'Agglomération n'est pas efficace, ce qui m'amène à dire que lorsqu'on veut « tuer son chien on dit qu'il a la rage » c'est un peu ce qui est en vogue dans certaine travée du Grand Conseil. Voilà pour les éléments complémentaires que je souhaitais apporter.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour répondre à M. Moret sur le pourquoi nous en arrivons à cette situation ? Comme je l'ai dit, tout a été très vite et fait sans consultation et en catimini à mon avis. Cela rejoint également ce que M. Marmier a mentionné, quand on veut réussir on essaie d'affaiblir ses adversaires et, à mon avis purement personnel, c'est un affaiblissement de l'Agglomération au profit de la fusion du Grand Fribourg.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. J'ai juste une chose à dire, on doit voter sur une motion où il n'y a même pas eu de débat. Il faut l'appuyer alors qu'il n'y a même pas eu de débat sur la fusion. Les personnes se taisent et ne disent rien et maintenant nous devons voter.

Nous avons des représentants au Grand Conseil, pourquoi ils ne défendent pas nos positions si c'est une position juste. Je trouve que nous ne sommes pas assez informés sur cette situation pour l'appuyer les yeux fermés. J'espère que le projet de fusion sera abordé avec plus d'ouverture.

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. Je vais léguer le débat sur la fusion à la prochaine présidence qui s'en réjouit ! Aujourd'hui cette résolution ne touche pas à la fusion mais à l'Agglomération et une action a eu lieu dans une Commission du Grand Conseil c'est deux choses différentes. S'il n'y a pas d'autre intervention nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui soutiennent la résolution et son mode de communication sont priés de le manifester par main levée.

En attendant le résultat, je peux vous informer que nous sommes dans les temps, quasiment avec 30 minutes d'avance selon mes pronostics. Nous avons toujours 15 spectateurs sur internet. Au niveau publicité, c'est une bonne chose qui sera éventuellement à refaire à la Grange si une installation peu coûteuse peut être mise en place facilement.

La résolution est acceptée par 38 oui et 7 abstentions

M. Nicolas Schmidt, Président sortant. En début de séance je vous avais informé que peut-être tous les points ne pourront pas être traités ce soir étant donné notre menu gourmand. Finalement, je m'étais posé la question si nous allons être plus glouton ou gourmet, je pense

que nous avons été les deux car les débats ont été efficaces et plein de finesse et je vous en félicite.

Il est l'heure pour moi de regagner les rangs et de laisser mon siège avec regret, je l'avoue. Comme aux oscars, je veux remercier ma famille qui m'a soutenu pendant cette année. Si je me suis porté candidat, c'est aussi un peu à cause de Véronique, qui elle, avait accédé à cette position avant moi me rendant un peu jaloux et orgueilleux. J'espère qu'elle ne va devenir Conseillère fédérale, je n'ai aucune envie de devoir la suivre dans cet organe.

Ce qui m'a le moins plus dans ma présidence, c'est d'être appelé Monsieur le Président ou premier citoyen, ces titres je les passe volontiers à Frédéric. Par contre, j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger les séances, à rencontrer les commissions, les employés et les citoyens et les citoyennes.

Pour le bilan de ma présidence je vais entrer dans l'histoire avec la présidence la plus longue avec 400 jours au lieu des 365 règlementaires, la présidence la plus paresseuse avec 3 séances au lieu de 5, la présidence la plus économe qui aura fait épargner deux séances. Ce bilan je le dois à vous, pour votre collaboration et discipline et je vous en remercie. Tout cela pour me découvrir un trait de caractère militaire qui fera surtout plaisir à mon père.

J'avais introduit ma présidence avec le regard tourné sur celles et ceux qui y étaient passés avant moi par une citation de Bernard de Chartes qui disait : « *Des nains sur des épaules de géants* ». Cette année de présidence m'aura permis de passer du côté des géants.

Frédéric, le privilège de passer le témoin comporte également la possibilité de passer un peu de la sagesse accumulée durant cette expérience. Mon conseil tient dans une citation « *On n'improvise jamais aussi bien que quand on connaît son texte* ».

Chères collègues, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, vous mériteriez pour votre assiduité la verrée traditionnelle pour clore cette année politique. C'est avec beaucoup de regret que je ne peux pas finir cette séance en ouvrant l'apéro, coronavirus oblige.

Ce moment de convivialité nous est pris par contre, pour finir sur une belle note, j'ai demandé à la Commune de profiter de l'économie de l'apéro de ce soir pour faire un don à une association caritative comme REPER ou la Tuile. Ces organisations ont été précieuses pour

soutenir les personnes les plus touchées par les effets de la pandémie. Ce don est l'occasion de leur montrer notre reconnaissance.

Nous nous retrouvons au plus tard le 1^{er} octobre 2020, à 19h30, pour notre prochain Conseil général sous une nouvelle présidence et j'espère dans notre, bonne et vieille, « Grange ». Encore merci pour votre participation et pour votre attention. Bonne fin de soirée et un bel été à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 heures 30.

Approuvé le 01 10 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Nicolas SCHMIDT

Occupation de nos salles communales

	Commune, Hors commune, Clubs sportifs	Administration	Pompiers	Partis Politiques	SLPPI / Ecoles
Cabane du Platy	X				
La Grange Salle de conférence	X			X	
La Grange Cafétéria	X			X	
La Grange Grande salle	X	X (Conseil général)		X	
Cormanon	X	X (RFI, Cohésion Sociale)			
Ancienne école Salle n° 1		X		X	X
Ancienne école Salle n°2		X		X	X
Ancienne école Salle n° 3		X		X	X
Villars-Vert					X
BSEV Salle de théorie		X	X		
Salle du Conseil		X			
Salle Thomas Marthaler		X			
Services techniques Salle conférence		X			

Résolution du Conseil général de Villars-sur-Glâne

« Le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne affirme son soutien à la structure actuelle de l'Agglomération de Fribourg et regrette la proposition de la Commission du Grand Conseil visant à la transformer en une simple association de communes. Il encourage l'Agglomération de Fribourg à continuer sa démarche d'étendre ses tâches actuelles par la reprise des infrastructures d'intérêt régional dans le domaine de la culture et du sport ainsi que de poursuivre les collaborations nécessaires avec les communes non-membres de l'Agglomération afin de créer les synergies nécessaires à l'établissement d'un plan d'aménagement répondant aux critères de la Confédération. Dans ce sens, le Conseil général invite le Grand Conseil à soutenir le projet de loi initial du Conseil d'Etat. »

Mode de diffusion :

Courriers ou courriels

Destinataires :

Conseil d'Etat du Canton de Fribourg

Présidence et Bureau du Grand Conseil fribourgeois

Mesdames et Messieurs les Député(e)s au Grand-Conseil fribourgeois

Présidence et Bureau de l'Agglomération de Fribourg

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Agglomération

Comité de l'Agglomération de Fribourg

Conseils Communaux des Communes de l'Agglomération de Fribourg

La Liberté, Radio Fribourg-Freiburg, Freiburger Nachrichten